

L'économie collaborative, une opportunité pour les plus pauvres ?

Étude exploratoire

L'économie collaborative, une opportunité pour les plus pauvres ?

Étude exploratoire

COLOPHON

L'économie collaborative, une opportunité pour les plus pauvres ? Étude exploratoire

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel:

« *De deeleconomie, een opportuniteit voor de allerarmsten ? Een verkenkende studie.* »

This publication is also available in English:

« *Sharing economy, an opportunity for the poorest ? An exploratory study* »

Une édition de la Fondation Roi Baudouin

Rue Brederode 21

1000 Bruxelles

AUTEURS

Agence Alter:

Nathalie Cobbaut

Barbara Gonzalez

Ria Goris

Julien Winkel

COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Françoise Pissart

Pascale Taminiaux

CONCEPTION GRAPHIQUE

Salutpublic

MISE EN PAGE

TiltFactory

PRINT ON DEMAND

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté

Cette publication peut être téléchargée gratuitement
sur notre site www.kbs-frb.be

Une version imprimée de cette publication électronique peut être
commandée (gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be

DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2016/19

NUMÉRO DE COMMANDE

3450

Décembre 2016

Avec le soutien de la Loterie Nationale

PRÉFACE

Lorsque l'on parcourt la presse, les analyses qui commencent à fleurir, ainsi que les inventaires de ce type d'initiatives, on constate que le champ de l'économie collaborative est très large : il concerne tant l'alimentation que l'habitat, le travail, les transports, les voyages, mais aussi les services et savoirs, les biens matériels, la culture... Cette économie collaborative adopte également de nombreuses modalités d'organisation : à côté des modèles caractérisés par l'échange de services ou encore le don, l'économie collaborative n'exclut pas le concept de business model qui suppose que des clients payent pour des services offerts par des pairs, certains parlant dans ce cas de capitalisme collaboratif. Elle se matérialise également à des échelles très diverses, de manière très locale et à très petite échelle ou de manière beaucoup plus globalisée, portée en cela par la démultiplication liée à la révolution que constituent les plateformes numériques.

Intéressée par ce phénomène qui interroge de plus en plus d'acteurs au sein de la société, la Fondation Roi Baudouin a chargé l'Agence Alter de réaliser un rapport exploratoire permettant d'y voir plus clair sur le concept en tant que tel, l'ampleur du phénomène et les enjeux qui en découlent. L'ambition de ce rapport consiste à aborder la question de l'économie collaborative comme un sujet d'études et de réflexions, potentiellement porteur d'émancipation pour les personnes vivant en précarité. L'économie collaborative est-elle susceptible d'améliorer le sort des personnes les plus pauvres ou au contraire porte-t-elle en elle les germes d'un risque de dérégulation relatif aux acquis et aux droits sociaux d'une manière générale et d'autant plus préjudiciable pour les personnes en précarité ?

Répondre à ces interrogations n'est ni simple, ni unilatéral. Les chercheurs de l'Agence Alter se sont efforcés de caractériser dans un premier temps cette économie collaborative protéiforme et d'en relever les éléments constitutifs. Un panorama des pratiques collaboratives a également été dressé en en relevant les orientations et les spécificités structurelles.

Il s'agissait aussi d'envisager l'ampleur de ce phénomène encore très mal objectivé afin d'en appréhender les enjeux sociaux et économiques, au niveau de la Belgique et européen. Une série d'observateurs ont donc été interrogés à ce propos. La question de la régulation a été également abordée, ainsi que l'opportunité et les risques d'un tel phénomène sur le plan social.

Ce rapport exploratoire s'est focalisé sur la question de savoir si l'économie collaborative pourrait constituer un vecteur d'émancipation et de progrès social pour les publics précarisés. Pour tenter de repérer au sein de ces pratiques collaboratives celles susceptibles de devenir des vecteurs de solutions pour lutter contre la pauvreté, des personnes en situation de précarité ont été interrogées afin de prendre le pouls de leur intérêt pour ce phénomène. Certains dispositifs belges ont été analysés à l'aune de cet objectif d'émancipation sociale et des responsables de services travaillant avec des personnes en précarité ont été interrogés sur l'opportunité de rendre plus accessibles ces pratiques collaboratives pour leur public.

Les pistes tracées par ce rapport exploratoire ont pour vocation d'ouvrir le débat déjà existant sur les possibilités offertes par l'économie collaborative pour plus de justice sociale. La Fondation Roi Baudouin ne manquera pas de poursuivre le travail de réflexion, notamment en réunissant des stakeholders afin de s'emparer des questions que soulève le développement de l'économie collaborative et celles de l'orientation qui peut être donnée à ce phénomène.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
Table des matières	7
Synthèse	9
Samenvatting	11
Summary	15
Introduction	17
Chapitre 1.	19
I. Tentative de définition	21
II. Panorama des pratiques collaboratives en Belgique	25
Chapitre 2.	29
I. Ampleur du phénomène et enjeux qui en découlent	31
II. Des prémisses de régulation	33
III. Une opportunité pour le social ?	36
Chapitre 3.	39
I. Intérêt des personnes en situation de précarité pour l'économie collaborative ?	41
II. Améliorer le sort des personnes précarisées et les rapprocher de l'économie collaborative	44
III. Intérêt et réticences à l'égard de l'économie collaborative	48
Conclusions	51
Annexe. Inventaire des initiatives relevant de l'économie collaborative	53

SYNTHÈSE

Tentative de définition et panorama de pratiques collaboratives

Cette recherche exploratoire tente de rendre compte d'un concept assez flou, difficile à définir, celui d'économie collaborative. On peut dire qu'elle recouvre quatre grands secteurs : la consommation, la production, le financement et la connaissance collaborative. Une série de pratiques s'y déploient, telles que la production de pair à pair, la participation, le libre accès, la relocalisation, la dématérialisation, la déconsommation, la désintermédiation, la mutualisation. Un inventaire des initiatives relevant de l'économie collaborative tant du côté francophone que néerlandophone a été dressé et se retrouve en annexe de ce rapport exploratoire.

Cette économie prend de plus en plus d'ampleur à l'heure des plateformes web. Avec l'ajout du facteur numérique, l'économie collaborative participe à une stimulation renouvelée des 'anciennes formes de partage ou de solidarité' (troc, achat groupé, co-voiturage...) qui permet aujourd'hui un réel changement d'échelle, tant au niveau des possibilités qu'en ce qui concerne l'impact de ces pratiques. Pourtant, un certain nombre d'entre elles, caractérisées par le glissement de la propriété vers l'usage, sont aujourd'hui utilisées via des plateformes extrêmement rentables, sur la base d'un business model beaucoup plus classique qui suppose que des clients payent pour des services offerts par des pairs. On parle dans ce cas de capitalisme collaboratif. On observe ainsi une grande diversité tant dans les modèles économiques que politiques de cette économie.

Ampleur, enjeux et réglementation en Belgique

Outre la définition à géométrie variable de cette économie collaborative, son ampleur est également difficile à cerner. Peu de chiffres probants circulent, les rares études existantes ne sont pas forcément objectives, mais le sentiment d'un potentiel de progression important dans les années à venir est présent. L'inventaire des pratiques collaboratives en Belgique révèle une certaine dynamique, au niveau des secteurs explorés et de l'échelle des services proposés.

Sur la base des projets collaboratifs examinés, différents types d'intervenants se dégagent :

- des acteurs qui se revendiquent directement de l'économie collaborative, à savoir les entrepreneurs issus pour la majorité des métiers du web, n'ayant pour la plupart peu ou pas du tout de touche avec l'économie sociale,
- les acteurs de l'économie sociale, adeptes depuis de longues années des pratiques horizontales, coopératives... mais qui ne se revendiquent pas de l'économie collaborative,
- et enfin, les acteurs issus de l'action sociale et de l'associatif qui s'emparent de certaines pratiques collaboratives comme nouvel outil/solution pour répondre à des besoins sociaux.

Le potentiel de progression d'une telle économie pose évidemment la question de la dérégulation et des menaces que celle-ci peut induire à l'égard du droit au travail, de la protection des travailleurs et du système de sécurité sociale tel que nous le connaissons. A fortiori pour les plateformes basées sur le business model du capitalisme collaboratif, mais pas exclusivement. Des prémisses de régulation existent, avec des réflexions à l'échelle européenne et des initiatives notamment sur le plan réglementaire fédéral, plus ou moins heureuses.

L'économie collaborative, une opportunité pour la lutte contre la précarité ?

La question de l'opportunité de l'économie collaborative pour le secteur social était un des enjeux centraux de cette recherche exploratoire. Avec des questions fondamentales et corollaires, telles que : comment rendre accessibles ces initiatives à des publics plus précaires, comment outiller les acteurs sociaux aux possibilités de changement d'échelle/d'impact offertes par le numérique, ou quel est le risque de distorsion entre des politiques publiques, basées sur la solidarité collective et une action sociale davantage liée à des pratiques caritatives.

Au travers d'interviews de publics précarisés, l'étude montre en tout cas le caractère relativement inaccessible de toute une série d'offres relevant de l'économie collaborative, notamment celles relevant du business model puisque payant. Les pratiques collaboratives basées sur un accès numérique questionnent la fracture numérique. Enfin les offres qui sollicitent le partage de compétences interrogent le sentiment de capacité, les personnes précarisées ne se sentant 'pas à la hauteur' pour ce type d'échanges de services.

Pourtant, parmi les dispositifs étudiés, des projets-pilotes faisant usage des plateformes numériques dans une finalité sociale ont été analysés, par exemple pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accès à l'alimentation avec des projets comme Soli-food, Wefood. Ces projets ont également mis en lumière la possibilité de favoriser la collaboration, la mutualisation et la mise en réseau d'acteurs dans un but commun. D'autres projets visant à l'inclusion d'un public précaire grâce à la réduction des prix par des pratiques collaboratives ont été observés, comme c'est le cas dans certains projets d'achats collectifs ou de supermarchés participatifs (Bees-coop).

Quant aux acteurs du secteur social, et plus spécifiquement ceux actifs dans l'aide aux plus démunis, ils appréhendent diversement les potentialités de cette économie collaborative et questionnent ce modèle : l'économie collaborative appliquée à l'action sociale met-elle en péril notre modèle social déjà fragilisé ? L'avènement de nouveaux acteurs issus de l'économie collaborative conduit-il à une certaine distorsion de concurrence avec le secteur de l'économie sociale ? A contrario, l'économie collaborative est-elle une aubaine pour faire face aux réductions de subsides, pour diversifier et mutualiser les ressources, les structures, les partenariats ? Le modèle économique reposant sur le subside public freine-t-il l'émergence des pratiques collaboratives au sein des acteurs de l'action sociale ? Toutes ces questions mériteraient d'être creusées par les acteurs de terrain et les responsables politiques, pour mettre en place une politique articulée et éclairée autour de cette économie collaborative, dont les potentialités et les écueils coexistent.

SAMENVATTING

Een verkennende omschrijving en een overzicht van deelpraktijken

Dit verkennend onderzoek gaat in op de deeleconomie, een eerder vaag concept, dat moeilijk te definiëren valt. De deeleconomie omvat grosso modo vier grote domeinen: consumptie, productie, financiering en gedeelde kennis. Daarbinnen ontwikkelen zich een hele reeks praktijken, zoals peer to peer-productie, participatie, vrije toegang (open access), herlokalisering, dematerialisering, het verminderen van de consumptie, het wegvallen van tussenschakels, pooling,... Er werd in dit verkennend rapport een inventaris opgesteld van initiatieven in de deeleconomie, zowel aan Franstalige als aan Nederlandstalige kant. Deze inventaris is als bijlage opgenomen.

In tijden van webplatforms wordt de omvang van de deeleconomie steeds groter. Ze bezorgt oude vormen van delen en solidariteit nieuwe impulsen, met de digitalisering als bijkomende factor: ruilhandel, groepsaankopen, autodelen... Hierdoor verandert de schaalgrootte, zowel wat de mogelijkheden betreft als inzake de impact van de praktijken. In een aantal praktijken vindt een verschuiving plaats van eigendom naar gebruik. Maar die praktijken maken wel gebruik van uiterst rendabele platforms en zijn gebaseerd op een businessmodel dat veel klassieker is. Het vertrekt van het gegeven dat klanten betalen voor diensten die worden aangeboden door peers. In dat geval spreekt men van deelpitalisme. Er is ook een grote diversiteit, zowel in de economische als politieke modellen van deze vorm van economie.

Omvang, uitdagingen en reglementering in België

De deeleconomie is met haar diverse schaalgroottes moeilijk te definiëren, en ook haar omvang is lastig te bepalen. Er zijn maar weinig cijfers die echt overtuigen en de zeldzame bestaande studies zijn niet altijd objectief. Toch leeft het gevoel dat er de komende jaren grote ontwikkelingen op stapel staan. De inventaris van deelpraktijken in België getuigt van een zekere dynamiek, zowel wat betreft de sectoren die werden verkend als wat de schaal van de aangeboden diensten aangaat.

Op basis van de onderzochte deelprojecten tekenen zich diverse types van initiatiefnemers af:

- actoren die zich rechtstreeks beroepen op de deeleconomie. Het gaat om ondernemers die meestal uit de internetsfeer komen en weinig of geen voeling hebben met de sociale economie;
- actoren uit de sociale economie die sinds jaar en dag aanhangers zijn van horizontale, coöperatieve praktijken. Zij beroepen zich niet op de deeleconomie;

- actoren uit de sociale actie en de verenigingswereld die deelpraktijken inzetten als een nieuwe tool/oplossing om tegemoet te komen aan maatschappelijke noden.

Het ontwikkelingspotentieel van de deeleconomie doet uiteraard ook vragen rijzen over de (de)regulering en de bedreigingen die dit met zich mee kan brengen voor het arbeidsrecht, de bescherming van werknemers en het socialezekerheidssysteem zoals wij dat nu kennen. Dat geldt a fortiori, maar niet uitsluitend, voor de platformen die zijn gebaseerd op het businessmodel van het deelcapitalisme. Er bestaan reguleringsvoors- tellen, er wordt op Europese schaal over gereflecteerd en er zijn federale initiatieven inzake regulering. Ze zijn minder of meer geslaagd.

De deeleconomie: een opportuniteit voor de strijd tegen kansarmoede?

De vraag naar de kansen die de deeleconomie biedt voor de sociale sector is een van de centrale kwesties in dit verkennend onderzoek. Daar vloeien fundamentele vragen uit voort, zoals: hoe kunnen we deze initiatieven toegankelijk maken voor kwetsbare groepen? Hoe kunnen we sociale actoren uitrusten voor de mogelijkheden die de digitalisering biedt om dingen te veranderen (schaal, impact)? Bestaat het risico dat er een onevenwicht ontstaat met een overheidspolitiek die gebaseerd is op groepssolidari- teit en een sociale actie die meer verbonden is met caritatieve praktijken?

Uit gesprekken met een kansarm publiek blijkt in dit rapport alvast dat een hele reeks mogelijkheden van de deeleconomie voor deze mensen behoorlijk ontoegankelijk zijn, te beginnen met alles wat via een betalend businessmodel werkt. De deelpraktijken die gebaseerd zijn op digitale toegankelijkheid stellen de digitale kloof aan de orde. En initiatieven die een beroep doen op het delen van competenties roepen bij deze mensen vragen naar hun vaardigheden op: een kansarm publiek voelt zich 'niet klaar' voor dit soort uitwisseling van diensten.

Bij de onderzochte initiatieven zijn er desondanks proefprojecten die gebruik maken van digitale platforms en die een maatschappelijke finaliteit hebben, zoals in de strijd tegen voedselverspilling en de toegang tot voedingsmiddelen (projecten als Soli-food, Wefood...). Deze projecten tonen ook de kansen die er zijn om samenwerking te stimule- ren, naast vormen van pooling en de netwerking van actoren met een gemeenschappe- lijk doel. Ook andere projecten worden onderzocht. Zij beogen de inclusie van een kansarm publiek dankzij prijsverminderingen die het gevolg zijn van deelpraktijken. Dat is het geval bij sommige projecten die werken met groepsaankopen of met deelsu- permarkten (Bees-coop).

Actoren in de sociale sector, met name zij die actief zijn in de hulp aan de minstbe- deelden, beoordelen de mogelijkheden van de deeleconomie verschillend en zitten met vragen over het model: als je de deeleconomie verbindt met de sociale actie, vormt ze dan een bedreiging voor ons toch al breekbare sociaal model? Leidt de komst van nieuwe actoren uit de deeleconomie tot concurrentievervalsing met de sector van de sociale economie? Of is het tegendeel het geval en is de deeleconomie juist een zegen om het hoofd te bieden aan de vermindering van de subsidies, om de middelen, de structuren en de partnerschappen te diversifiëren en te delen? Zet het economische model dat

gebaseerd is op overheidssubsidies een rem op de ontwikkeling van deelpraktijken bij actoren in de sociale sector?

Al deze vragen verdienen nader onderzoek door de actoren op het terrein en de beleidsverantwoordelijken, om zo voor de deeleconomie te komen tot een gestructureerd en goed geïnformeerd beleid. Het is duidelijk dat er zowel sprake is van mogelijkheden als van struikelstenen.

SUMMARY

Tentative definition and overview of collaborative practices

This exploratory research attempts to give an account of a rather vague concept which is difficult to define - that of the sharing economy. It could be said to encompass four main sectors: consumption, production, finance and collaborative knowledge. A series of practices are emerging from it, such as peer-to-peer production, participation, free access, relocation, dematerialisation, deconsumerism, disintermediation and mutualisation. An inventory of sharing economy initiatives in both the French- and Dutch-speaking areas in Belgium has been drawn up and can be found in the appendix to this exploratory report.

The sharing economy is expanding alongside a growth in the number of internet platforms. Together with digitisation, the sharing economy is helping to stimulate a revival of the 'old means of sharing and solidarity' (bartering, grouped purchases, car-sharing, etc.), and is now bringing about a real change of scale, in terms of both possibilities and the impact of these practices. However, some of these practices, characterised by a shift from ownership to usage, are accessed via extremely profitable platforms based on a much more classic business model which assumes that clients pay for services offered by their peers. This is known as collaborative capitalism. This economy thus displays great diversity in both its economic and its political models.

Scope, resulting issues and regulation in Belgium

Besides the variable definition of the sharing economy, its scale is equally difficult to gauge. Few convincing statistics have been produced and the rare studies that exist are not necessarily objective, but there appears to be potential for significant progress over the coming years. The inventory of collaborative practices in Belgium reveals a certain dynamic in terms of the sectors explored and the scale of services offered.

On the basis of the collaborative projects examined, it appears that different types of contributor are emerging:

- those who claim to be part of the sharing economy, that is businesses which are generally internet-based and most of which have little or no link with the social economy;
- those involved in the social economy and who have for a long time been used to horizontal, cooperative practices, but who do not claim to be part of the sharing economy;
- and finally, those involved in social action and voluntary projects who use certain collaborative practices as new tools or solutions for responding to social needs.

The potential of such an economy to progress clearly raises the question of deregulation and the threats that this could pose to the right to work, the protection of workers and the social security system as we know it. This is particularly, but not exclusively, the case for platforms based on the collaborative capitalism business model. Propositions for regulation exist and are being considered at a European level and there are generally positive initiatives particularly with regard to federal regulation.

The sharing economy – an opportunity in the fight against social precariousness?

The question of opportunities offered by the sharing economy to the social sector was one of the core issues of this exploratory research. Essential and other resulting questions are addressed, such as how to make these initiatives accessible to the more vulnerable in society, how to equip social stakeholders for the possibility of a change of scale/impact posed by digital tools, and the risk of imbalance between public policies which are based on collective solidarity and social action more related to charitable practices.

Through interviews with vulnerable people, the study shows the relatively inaccessible character of a whole series of services offered by the sharing economy, in particular those which fall within the business model as they come at a cost. Collaborative practices based on internet access raise the question of the digital divide. Finally, services which require the sharing of skills call into question feelings of ability; the vulnerable do not feel 'capable' of exchanging services in this way.

However, among the schemes analysed were pilot projects which use digital platforms with a social purpose, for example in the fight against food waste and for access to food, such as Soli-food and Wefood. These projects also highlighted the possibility of favouring collaboration, mutualisation and creating networks of those with a common goal. Other projects were noted which aim to include the vulnerable by reducing prices through collaborative practices, as in the case of certain collective purchasing or participative supermarket projects such as Bees-coop.

Those involved in the social sector, and more specifically those working in the area of aid for the most vulnerable, harbour various fears with regard to the potential of the sharing economy and question this model: if the sharing economy is applied to social projects, does it endanger our already fragile social model? Is the arrival of new players from the sharing economy leading to a certain competition imbalance with the social economy sector? Conversely, is the sharing economy a windfall which could face up to reductions in subsidies and diversify and mutualise resources, structures and partnerships? Does the economic model which relies on public subsidies slow the emergence of collaborative practices among those involved in social projects? All these questions deserve to be examined in detail by those on the ground and by politicians, in order to establish a clearly-defined and informed policy regarding the sharing economy, in which potential and pitfalls coexist.

INTRODUCTION

Ces dernières années, à Bruxelles, en Wallonie, en Flandre, comme ailleurs dans le monde, on assiste à l'émergence de « pratiques collaboratives » amenant de nouvelles façons d'accéder aux produits, à de nouvelles offres de services.

L'« économie collaborative », innovation ou simple variation de l'existant ? Il s'agit pour nous d'envisager l'innovation collaborative en tant que support de la nouveauté, notamment sur les aspects de mutualisation des ressources, de glissement vers la valeur d'usage, du regain d'intérêt pour ces pratiques à travers l'outil web et de voir si ces nouvelles pratiques collaboratives pourraient ou apportent déjà des solutions aux problèmes sociaux auxquels sont confrontés les consommateurs les plus démunis.

Comment donner accès à la mobilité à des allocataires sociaux ne possédant pas le permis de conduire ? Comment fournir des lunettes de qualité à des retraités pauvres quand le prix des montures dépasse les 200 euros ? Comment loger convenablement des personnes à faibles revenus sans les envoyer forcément en périphérie des villes ? Comment se vêtir, s'alimenter quand on est précarisé ?

Aujourd'hui, il existe des plateformes numériques qui permettent de résoudre les problèmes de mobilité ou de donner un accès à une alimentation à moindre coût. Des « *fab labs* »¹ permettent la fabrication de lunettes à très faible coût. Des donneries permettent de trouver des vêtements sans déboursier d'argent.

Pourtant, un certain nombre de pratiques collaboratives sont aujourd'hui récupérées par des plateformes s'approchant davantage du grand monopole (Uber, Airbnb, etc.) que des valeurs initiales du partage et de l'échange (couchsurfing, etc.) et sont davantage utilisées par les classes moyennes et supérieures que par les plus démunis.

Pour ébaucher des pistes de réponses aux questions que soulèvent cette économie collaborative et les pratiques très diverses qui s'y rattachent, nous vous proposons ici une tentative de définition de l'économie collaborative, un panorama des pratiques collaboratives existant sur le territoire belge et une contextualisation des enjeux sur le plan européen.

Ensuite, au regard des enjeux relatifs à la lutte contre la pauvreté, il s'agira de repérer si ces pratiques collaboratives sont susceptibles de devenir des nouveaux vecteurs de solutions, de services, d'outils pour lutter contre la précarité.

1 Fab lab (de l'anglais fabrication laboratory, laboratoire de fabrication) : lieu ouvert au public permettant la fabrication d'objets libres.

Chapitre 1.

Économie collaborative : tentative de définition et panorama des pratiques collaboratives en Belgique

I. TENTATIVE DE DÉFINITION

Définir l'économie collaborative, c'est sans doute la gageure du moment, tant le concept est flou de l'avis même des spécialistes et son utilisation galvaudée et susceptible d'être le support d'opérations très tendance de share washing. Pour d'aucuns, tels Matthieu Lietart, auteur de l'ouvrage « Homo Cooperans 2.0 »² et fervent défenseur de l'économie collaborative, celle-ci ne serait pas un concept neuf : « L'être humain a toujours pratiqué l'économie collaborative. Il y a deux millions d'années, l'Homo habilis échangeait et coopérait déjà avec ses semblables. »³

On inventorie aujourd'hui une série d'initiatives qui relèveraient de cette économie, sans pour autant en donner une définition précise. Lorsque l'on parcourt la presse, les analyses plus scientifiques à propos de ce phénomène, ainsi que les inventaires de ce type d'initiatives, l'économie collaborative recouvrirait **quatre secteurs** : la consommation, la production, le financement et la 'connaissance' collaborative. Ces secteurs concernent des champs aussi larges que l'alimentation, l'habitat, le travail, les transports, les voyages, les services et savoirs, les biens matériels, les modèles économiques et financiers, la culture.

2 Aux Éditions Couleur Livres, 2015.

3 Interview de Matthieu Lietart, Alter Échos, publié sur le site www.alterechos.be, le 20 novembre 2015.

Tableau récapitulatif des quatre pans de l'économie collaborative ⁴ :

LA PRODUCTION COLLABORATIVE	Elle renvoie à la double création matérielle et immatérielle : autrement dit, à la production de biens communs et de plateformes de partage. Le mouvement des <i>makers</i> est très symbolique de ce point de vue : au lieu de produire des biens manufacturés en Asie puis de les acheminer à travers la planète, l'impression 3D, le mouvement du Do It Yourself (DIY) et la revalorisation des objets d'occasion permettent de produire en petites séries, de manière personnalisée, au plus proche du lieu (et des volumes) de consommation.
LA CONSOMMATION COLLABORATIVE	Elle désigne un modèle où l'usage prédomine sur la propriété d'un bien ou d'un service. Elle se décline au travers de la location ou du prêt entre particuliers, des initiatives de partage alimentaire, d'habitats. C'est sans aucun doute le secteur le plus mûr de l'économie collaborative. Il repose sur le principe de l'exploitation des « inutilisés ». Grâce à la technologie, il est désormais possible de faire rencontrer une demande intéressée par l'usage avec une offre qui jusqu'à présent n'était pas exprimée de manière suffisamment précise.
LE FINANCEMENT COLLABORATIF	Il se décline en trois axes : le peer to peer funding, peer to peer lending et le peer to peer currency, autrement dit, le partage de fonds, de prêts et la création de monnaies alternatives. Il vient dés-intermédiaire et faire évoluer des modèles économiques en place depuis plus de 400 ans.
LA CONNAISSANCE COLLABORATIVE	Elle se base sur l'idée de savoirs libres. Elle concerne l'éducation, la recherche, la création, les réseaux d'échanges... mais aussi la gouvernance. C'est un mouvement impressionnant et les modèles actuels d'éducation et d'enseignement s'apprentent à être fortement transformés (notamment via l'Open Science). Concernant l'Open Democracy, tous les mouvements d'ouverture de données publiques (Open Data) ou d'écriture de textes de loi sur wiki commencent à peine à avoir un impact sur nos sociétés mais sont susceptibles d'avoir une influence très marquante. Source : Etopia

L'économie collaborative serait-elle une **alternative au modèle de consommation et de compétition** ? L'encyclopédie *Wikipédia*, elle-même issue du mouvement collaboratif, définit l'économie collaborative de la manière suivante : « Activité humaine qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail. Elle s'appuie sur une organisation plus horizontale que verticale, la mutualisation des biens, des espaces, des outils, l'organisation des citoyens en réseaux ou en communautés et généralement l'intermédiation par des plateformes internet. »

Autre élément fondamental : « Son essor est dû à l'utilisation des nouvelles technologies permettant la créativité collective et la productivité. » Si tous les dispositifs rattachés à une économie collaborative entendue au sens large ne se basent pas forcément sur une économie de plateformes, ces dernières ont permis une expansion sans précédent de cette économie collaborative et des changements de paradigmes qui l'accompagnent (ou pas).

⁴ Voir « L'économie collaborative, une alternative au modèle de compétition », Masset Delphine, Luyckx Eric dans Etopia, site consulté le 31 mai 2015, etopia.be.

Et l'encyclopédie collaborative de rajouter : « Ce type d'économie s'inscrit dans un contexte de défiance du système capitaliste traditionnel, de crise économique et d'éthique environnementale. »

La définition reprise ci-dessus est sans doute déjà orientée en fonction d'une conception spécifique de cette économie, en porte-à-faux à l'égard d'une économie capitalistique et valorisant davantage la logistique collaborative basée sur un retour au collectif, une relocalisation de l'économie et un accent mis sur le lien social et le respect de l'environnement.

Difficile pourtant de s'en tenir à une définition aussi cadenassée : toutes les entreprises qui se revendiquent aujourd'hui de l'économie collaborative ne se retrouvent pas dans une telle définition. C'est particulièrement vrai pour des plateformes extrêmement rentables comme Uber, Airbnb ou Blablacar dont les objectifs premiers ne sont pas ceux décrits ci-dessus. Bien d'autres projets qui sont associés à cette économie se construisent sur une logique de profit. Font-ils réellement partie de l'économie collaborative ou ont-ils seulement intégré des comportements collaboratifs dans leurs activités habituelles ? Même si un économiste tel que Jeremy Rifkin, prospectiviste américain qui a écrit un essai sur la question « La nouvelle société au coût marginal zéro »⁵, professe que « la montée en puissance du modèle collaboratif va progressivement marginaliser un capitalisme déjà sur le déclin », on en est loin dans les faits.

À côté du modèle collaboratif caractérisé par l'échange de services ou le don, **l'économie collaborative n'exclut donc pas le concept de business model** qui suppose que des clients payent pour des services offerts par des pairs, certains parlent dans ce cas de capitalisme collaboratif.

On observe ainsi une grande diversité tant dans les modèles économiques que politiques de cette économie collaborative. Des modèles qui s'orientent suivant des logiques marchandes et/ou non-marchandes.

Exemple de modèles

BUSINESS «ORIENTED» MODEL	L'échange marchand de biens ou de services (ex. : Airbnb, Uber, etc.)
GIVING & TAKING MODEL	L'échange non-marchand de biens ou de services (ex. : Couchsurfing)
ONE WAY GIVING OU CHARITY MODEL	L'échange ou le don sans aucune contrepartie (ex. : les donneries)

L'économie collaborative serait-elle finalement un **concept fourre-tout** ? Comme le souligne Eric Luyck, chargé d'éducation permanente au Centre Etopia et auteur de nombreuses études sur l'économie collaborative, « on se trouve face à quelque chose de très hybride qui relève aussi bien du pur virtuel, comme les plateformes en ligne et qui

5 Jeremy Rifkin, « La nouvelle société au coût marginal zéro », Éditions Les liens qui libèrent, 2014.

n'ont rien d'autre comme proposition que celle de mettre en lien des consommateurs/ utilisateurs, à d'autres projets comme les Repair cafés où l'on est vraiment dans le concret, le travail physique de réparation et de reconstruction. (...) Certains projets sont complètement néo-libéraux alors que d'autres sont au contraire très citoyens et participatifs. (...) Les plus-values attendues sont également très variées. Certaines initiatives peuvent être orientées vers une plus-value financière, d'autres sont axées autour de plus de bien-être via du lien social externe ou de la notoriété par exemple.»⁶

Partie d'une base militante et citoyenne visant à changer les modes de production et de consommation de masse individuelle, cette « nouvelle économie » s'ancre au cœur d'enjeux de sociétés en recherche de modèle économique alternatif :

ENJEU ÉCONOMIQUE	<i>L'économie collaborative ou coopérative</i>	Le collaboratif par la mutualisation des moyens et le partage des dépenses, en temps de crise, semble être un pilier attractif notamment pour aider les personnes à maintenir leur accès aux biens de consommation. Il est aussi caractérisé par une horizontalisation et une démocratisation de l'organisation du travail.
ENJEU SOCIAL	<i>L'économie du partage (secteur non-marchand, en-dehors d'une recherche spécifique de profit)</i>	La coopération entre les membres est une manière de recréer du lien social. C'est une autre manière de produire ou de consommer : partage d'outils, de réparation et de recyclage d'appareils ménagers, les Repair cafés, les donneries.
ENJEU ENVIRONNEMENTAL	<i>L'économie circulaire</i>	Sortir de la consommation de masse en permettant la circulation des biens, favoriser l'économie circulaire pour lutter contre le gaspillage, la pollution.
ENJEU NUMÉRIQUE	<i>L'économie des plateformes</i>	Les nouvelles technologies facilitent les connexions et les échanges avec pour vocation d'offrir un lieu de vente dématérialisé ou de location de biens et de services, généralement entre particuliers, dans certains cas moyennant rétributions.

Ces différents enjeux de sociétés peuvent être portés de façon cumulative au sein d'un même projet collaboratif mais parfois aussi de façon contradictoire et paradoxale. Notamment de manière parallèle, chez Airbnb, certains chercheurs ont observé des effets rebond dans le chef des utilisateurs de la plateforme qui disent voyager plus depuis qu'ils utilisent Airbnb, avec un impact écologique y afférent.

6 Eric Luyckx, « Économie collaborative, de quoi parle-t-on ? » in : L'économie collaborative, une alternative au capitalisme ?, Cahiers du Ciep n°19, mars 2015

II. PANORAMA DES PRATIQUES COLLABORATIVES EN BELGIQUE

Si le terme « économie collaborative » est assez récent, en Belgique les pratiques collaboratives existent depuis longtemps. En 1994, les premiers « *Local Exchange and Trading System* » ou LETS démarraient à Leuven où des groupes de personnes commençaient à s'échanger des micro-services. En 2006, les trois premiers groupes d'achat (GAS ou GAC) se constituaient à Bruxelles. Des citoyens désireux de consommer autrement, en dehors des intermédiaires de type supermarché, se regroupaient alors dans le but d'acheter de manière commune des produits biologiques auprès d'un même producteur local. Il existe aujourd'hui plus d'une septantaine de groupes d'achat à Bruxelles. Dans le domaine de la mobilité, *Taxistop* fait aussi figure de précurseur face aux plateformes de covoiturage actuellement en vogue (Uber, Blablacar...). Dès les années 70, ce service proposait déjà de mettre en contact des personnes pour partager un covoiturage de courte ou longue distance.

Repair cafés, SEL, couchsurfing, etc., des initiatives citoyennes, associatives, d'entrepreneurs sociaux, d'étudiants, de '*social makers*' éclosent chaque jour ça et là. Face à cette ébullition de projets, dresser l'inventaire exhaustif des pratiques collaboratives relève de l'exercice quasi impossible. Néanmoins, un premier panorama des « pratiques collaboratives » en Belgique révèle une certaine dynamique (voir annexe).

Partie d'une base militante et citoyenne visant à changer les modes de production, aujourd'hui des projets collaboratifs sont impulsés par **différents profils d'acteurs** :

- ceux qui se revendiquent directement de l'économie collaborative. En général, ce sont des entrepreneurs issus pour la majorité des métiers du web, n'ayant pour la plupart peu ou pas du tout de lien avec l'économie sociale (Wefood, Car renting, Ouishare, etc.);
- ceux relevant de l'économie sociale qui sont des adeptes depuis de longues années des pratiques horizontales, coopératives, etc. et qui ne se revendiquent pas spécialement de l'économie collaborative;
- ceux issus de l'action sociale, de l'associatif qui s'emparent de certaines pratiques collaboratives comme nouvel outil/solution pour répondre à des besoins sociaux (ex : bourses aux dons, soli-food, etc.).

L'éventail des pratiques collaboratives en Belgique est donc aujourd'hui très large. Il se circonscrit autour des **quatre grands pans principaux de l' « économie collaborative »** :

• la consommation collaborative

L'asbl *Réseau des Consommateurs Responsables* a récemment répertorié sur une carte interactive tous les projets de consommation responsable présents sur le territoire de

Wallonie et de Bruxelles. Au total, plus de 900 initiatives y sont répertoriées : des initiatives de partage, d'entraide, d'achats groupés, des Repair cafés, des donneries, SEL, Give box, etc.

• **la production collaborative**

De nouveaux modèles de partage d'espace de travail (co-working), d'échanges de savoirs (communauté web) et de production, tels que les « *fab labs* », ont également émergé dans nos villes. Les *fab labs* sont des lieux de mutualisation des connaissances, de partage d'outils et parfois même d'outils technologiques de pointe, comme l'imprimante 3D permettant de prototyper des biens à moindre coût.

• **le financement collaboratif**

Des plateformes de financement participatif sur le web permettent à chaque citoyen de contribuer financièrement à un projet.

• **la connaissance collaborative**

La plateforme *Wikipédia* est l'un des pionniers en matière d'usage citoyen du numérique. Aujourd'hui, de nombreux projets sont développés, par exemple *open street map*, un projet de cartographie collaborative ou encore les projets de pédagogie tels que les MOOC.

Tableau récapitulatif recouvrant les quatre grands pans de l'économie collaborative en Belgique

LA CONSOMMATION COLLABORATIVE	LA PRODUCTION COLLABORATIVE	LE FINANCEMENT COLLABORATIF	LA « CONNAISSANCE » COLLABORATIVE
Alimentation <i>Achats groupés vers des producteurs locaux, points de vente et supermarchés coopératifs/circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, récupération et redistribution...</i>	Co-working (fab labs, Tournevie...)	Plateformes (Kisskissbankbank, growfunding...)	Cartographie (Open street map...)
Mobilité <i>Covoiturage, location/service...</i>	Médias (Médor, WhatFor)		Communauté web (Wikipédia, mailing-list...)
Tourisme (couchsurfing, Airbnb, WarmShowers...)	Logiciels libres (Linux, Open Office)		Incubateurs/accélérateurs d'idées (réseau Ouishare, Hellosharing, hackathons ou événements de programmation collaborative...)
Habitat <i>Colocation, habitat groupé (Community land trust...)</i>			
Services de proximité <i>Systèmes d'échange locaux, plateforme web de prestataires moyennant rémunération</i>			
Économie circulaire <i>Compost collectif, récupération de matériaux de rénovation et construction, biens de seconde main</i>			
Loisirs			

Au-delà de cette classification en quatre pans de l'économie collaborative, les projets identifiés répondent à **différentes formes de pratiques collaboratives** dont ⁷ :

• **La production de pair à pair**

La production n'est plus l'œuvre d'un seul, protégée par des brevets empêchant un éventuel partage. Les personnes peuvent devenir productrices de services, on parle alors d'économie distribuée (ex. : co-makers, co-working, Airbnb, couchsurfing).

• **La participation**

Les citoyens peuvent prendre part à n'importe quelle phase de l'élaboration d'un projet (ex. : finances participatives).

• **Le libre accès**

C'est un principe qui s'impose de plus en plus et qui est facilité par le web (ex. : logiciels libres).

• **La relocalisation**

Les liens entre producteurs et consommateurs se sont évaporés. La recherche d'une nouvelle relation entre ces deux parties pousse à une relocalisation de la production (ex. : les GAS/GAC).

• **La dématérialisation**

Elle répond au besoin de bénéficier d'un service et non plus de détenir un produit. C'est l'économie de la fonctionnalité (ex. : prêts d'objets et échanges de services entre particuliers).

• **La déconsommation**

On passe de la surabondance à la sélection des produits. La qualité prime sur la quantité (ex. : troc).

• **La désintermédiation**

Nous sommes dans une période de rationalisation. Pour consommer, produire à moindre coût, les intermédiaires inutiles sont supprimés, comme la grande distribution. Cette micro-économie prend la forme du circuit court (ex. : GAS, Airbnb).

• **La mutualisation**

Ce facteur permet la transition de la propriété individuelle à l'usage ou à la propriété collective. Ce qui importe n'est plus d'avoir un bien mais d'y avoir accès. Il faut néanmoins un propriétaire qui mutualise ponctuellement l'usage ou un achat mutualisé dont tous les propriétaires s'accordent entre eux pour la répartition de l'usage, comme une coopérative de consommation par exemple (ex. : covoiturage, Taxistop, etc.).

7 Voir définition de l'économie collaborative du Labo de l'économie sociale et solidaire, site consulté le 31 mai 2015, lelabo-ess.org.

Chapitre 2. **Économie collaborative :
Ampleur, enjeux et réglementation
en Belgique et en Europe**

Le monde de l'économie collaborative regroupe des initiatives qui ont parfois peu de points en commun. « *Tous ces projets se trouvent dans une nébuleuse, portés par des gens aux motivations très différentes* », explique Damien Demailly, coordinateur du projet « New Prosperity » à l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), situé à Paris. Des projets complètement marchands en côtoient d'autres proposant de simples échanges ou du covoiturage. Notons que Damien Demailly est considéré comme l'un des spécialistes de l'économie collaborative outre-Québécois.

I. AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE ET ENJEUX QUI EN DÉCOULENT

À l'heure où on nous présente cette « nouvelle révolution industrielle » comme un facteur de développement économique ou un point de rupture avec ce qui caractérisait le marché de l'emploi jusqu'ici, il se trouve peu de monde pour pouvoir **objectiver le phénomène au niveau européen**. Les indicateurs fiables semblent manquer. Des chiffres existent bel et bien. Mais ils sont pour la plupart assez larges. Et émanent souvent soit du secteur lui-même, soit d'institutions intéressées, soit de ce qu'on peut appeler parfois les « prophètes évangélistes » de l'économie collaborative comme Rachel Botsman ou Jeremy Rifkin.

Ce manque de chiffres vient du fait qu'une partie significative des échanges sont effectués dans un cadre non-marchand. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que les seules données disponibles ne concernent qu'un pan de l'économie collaborative, celui dont on parle le plus : l'économie collaborative 'marchande', que l'on appelle parfois aussi la 'renting economy', ou encore le « capitalisme de plateforme ». Parmi les maigres références, on retrouve l'étude menée par PricewaterhouseCoopers (PwC) en 2015⁸. Elle se limite à cinq secteurs : la finance peer to peer (prêts entre particuliers), le recrutement en ligne, le logement, l'autopartage et la musique/vidéo en streaming. Notons pour illustrer ce manque de chiffres que le Ministère français de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a publié ces chiffres lui-même – à défaut d'autres – dans un rapport daté de juin 2015 et intitulé « Enjeux et perspectives de la consommation collaborative ». Autre apport en matière de chiffres : l'enquête menée par ING début 2015 et qui ne s'est penchée que sur les activités d'économie collaborative impliquant un paiement.

Côté résultats, l'étude menée par PwC indique que le marché de l'économie collaborative pèserait 15 milliards de dollars au niveau mondial (chiffres de mai 2015). Le cabinet d'audit estime que son poids devrait passer à 335 milliards de dollars en 2025. Selon Olivier Salesse, directeur Strategy chez PwC, « les entreprises de l'économie collaborative modifient la répartition des revenus au sein de la chaîne de valeur. Une question : qui va capter la valeur ajoutée, les consommateurs ou ces nouveaux intermédiaires ? ». Dans le rapport publié par le Ministère français de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, les auteurs reprenant les chiffres de l'étude PwC les attribuent à quelque 9.000 start-ups composant le marché mondial de la consommation collaborative. Ils distinguent certains acteurs ayant quitté le statut de start-up, tels que Airbnb pesant aujourd'hui plus de 25 milliards de dollars. Idem pour Uber, plateforme de véhicules de transport avec chauffeur, ou encore Blablacar, plateforme française de covoiturage⁹. Toujours côté résultats, l'enquête menée par ING montre quant à elle qu'environ 1/3 des Européens a déjà entendu parler de l'économie collaborative. Sans surprise, c'est dans le domaine des vacances que l'économie collaborative en Europe semble se tailler la part du lion. Selon l'enquête d'ING, 16% des personnes interrogées ont été payées au cours des douze derniers mois

8 « Consumer Intelligence Series : The Sharing Economy », PricewaterhouseCoopers, avril 2015.

9 Rapport Pipame (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques), Enjeux et perspectives de la consommation collaborative, juin 2015, p.16; pour consultation : www.entreprises.gouv.fr, onglet Publications conjoncturelles, section Numérique.

pour « partager » un bien immobilier contre de l'argent dans le cadre de vacances. Et 49% pensent le faire dans les douze mois à venir.

Détail important : la grande majorité des Européens interrogés dans le cadre de l'enquête d'ING ont gagné 1.000 euros ou moins grâce à l'économie collaborative au cours de l'année écoulée. La valeur médiane se situe autour de 300 euros par an. On est donc encore loin de « travailleurs » ayant fait de l'économie collaborative un moyen de subsistance.

Pour un certain nombre d'intervenants, l'économie collaborative ferait peser **de graves menaces sur le droit du travail, les travailleurs, les systèmes de sécurité sociale**. Edgar Szoc est économiste et professeur à la Haute École Henri Spaak. Il a récemment réalisé une étude intitulée « Du partage à l'enchère : les infortunes de la *Sharing Economy* »¹⁰ pour l'association culturelle Joseph Jacquemotte. Son constat est assez cruel : l'économie collaborative réaliserait en quelque sorte le rêve capitaliste d'atomisation et de mise en concurrence absolue de la main-d'œuvre, répartie dans le monde entier sans possibilité de se rassembler pour émettre des revendications. Elle accentuerait aussi le fossé entre ceux qui possèdent quelque chose et peuvent le valoriser sur une plateforme et ceux qui n'ont rien. Des problèmes se poseraient également pour les autorités publiques qui verraient une partie importante de leur base fiscale potentielle disparaître dans les méandres du net.

La question des liens de travail entre les plateformes et leurs « travailleurs » se pose aussi. Ceux-ci sont-ils des employés ? Ou des indépendants ? Aux États-Unis, des procès sont en cours pour tenter de requalifier les relations de travail « libres » entre prestataires et plateformes en relations de subordination. Ce qui transformerait les prestataires en employés de ces mêmes plateformes. En Belgique, rien de tout cela encore d'après les juges au Tribunal du Travail à qui nous avons pu parler. Pour beaucoup, le travailleur de demain – sous l'effet de l'économie collaborative – cumulera plusieurs activités. Il pourra être employé/chauffeur Uber/actif sur une plateforme d'échanges/... Un nouveau statut que la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération), située en France, désigne par le terme de « slash », du nom anglais – Slash – que l'on donne à cette petite barre oblique « / ». « *Le salariat n'est pas mort, mais il va y avoir une hybridation* », explique Amandine Brugière, chef de projets « Digiwork » et « Infolab » au sein de la FING. Ici aussi, l'étendue de cette nouvelle tendance paraît difficile à évaluer aujourd'hui. Certains la présentent comme déjà significative, d'autres tempèrent son importance actuelle, à l'image de Damien Demailly. Il faut dire que le débat est vif : ils sont nombreux à considérer cette multiactivité comme une source de précarisation des travailleurs. C'est notamment le cas de la Confédération européenne des Syndicats, qui note qu'« *avant ces types de travail atypiques constituaient la marge du marché du travail. Aujourd'hui, on a parfois l'impression que cela devient la norme* ».

10 Article consultable sur le site de l'Association culturelle Joseph Jacquemotte : acjj.be/publications/nos-analyses/du-partage-a-l-enchere-les.html

II. DES PRÉMISSSES DE RÉGULATION

Un grand nombre d'intervenants considère l'avènement de l'économie collaborative comme inéluctable. Ils invitent dès lors les pouvoirs publics à s'emparer de cet outil. C'est notamment le cas de Matthieu Lietaert, dans son ouvrage « Homo cooperans 2.0 ».¹¹ « *Les problèmes au niveau du droit du travail proviennent du fait qu'on a un vide complet au niveau législatif* », explique-t-il. Denis Stokkink, président du Think Tank européen 'Pour la Solidarité' n'en pense pas moins quand il affirme qu'« *il y a une transformation inéluctable du marché du travail sans que les relations sociales n'aient été modifiées. Il n'y a pas de réflexion de l'État, des partenaires sociaux, sur la manière d'encadrer cette mutation* ». Avant d'avancer l'idée d'un statut unique universel pour le travailleur permettant à tous les travailleurs de bénéficier de la même protection sociale. « *Les travailleurs précarisés sont actifs dans Uber. Pour beaucoup il s'agit d'une économie de la subsistance et on refuse de les soutenir en leur donnant un statut, c'est incroyable* », déplore Denis Stokkink. Avant de préciser : « *Au moins la Commission européenne réfléchit sur la question, elle s'est emparée du sujet. Parce qu'en Belgique, c'est zéro* ».

Les pouvoirs publics sont certes **assez frileux** vis-à-vis de cette nouvelle économie et réagissent au coup par coup, poussés dans le dos par les entreprises traditionnelles et soucieuses également de préserver leurs structures de financement, mais sans réelle vision que celle de freiner la concurrence extrême générée par les plateformes qui se basent surtout sur la *renting economy* pour asseoir leur business model. Leur but est de faire respecter les règles établies, le cas échéant déjà largement débordées par ce qui a été mis en place. Ce qui fait dire à certains qu'il est important aujourd'hui d'intervenir dans ce champ de l'économie collaborative, pour d'une part mettre en place les conditions de possibilités de développement des initiatives collaboratives citoyennes en supprimant les obstacles administratifs et créant des cadres juridiques adaptés à leurs objectifs, et d'autre part pour encadrer l'économie marchande du partage pratiquée par des grands groupes. Avec pour objectifs d'une telle régulation : assurer que ces activités contribuent au financement de la solidarité et ouvrent des droits sociaux pour les particuliers qui s'inscrivent dans ce modèle. Plusieurs partis politiques et leurs services d'études s'intéressent d'ailleurs à cette notion d'économie collaborative en organisant des colloques où la question de la définition et des enjeux de l'économie collaborative est posée, tout comme celle de la régulation et du risque de détricotage des acquis sociaux. Les approches et les réponses restent encore très prudentielles.

Toutefois, en mai 2016, en Belgique, **un avant-projet de loi**, proposé par Alexander De Croo (Open VLD), ministre fédéral de l'Agenda numérique et des Télécoms, a été approuvé par le Gouvernement, en conseil des ministres. Le projet de loi-programme contenant les dispositions relatives aux aménagements relatifs aux gains issus de l'économie collaborative a été voté à la Chambre des Représentants le 30

¹¹ op cit, éd. Couleur Livres, 2015.

juin dernier¹² et les dispositions s'y rapportant sont entrées en vigueur le 1er juillet 2016. Ce texte prévoit un nouveau régime qui s'adresse aux personnes dont les revenus générés dans le cadre de l'économie collaborative ne dépassent pas 5.000 euros bruts par an. Ceux-ci seraient soumis à un prélèvement unique à la source de 20%, après déduction forfaitaire des frais de 50%. Autrement dit, une personne qui gagne 4.000 euros par an dans le cadre de l'économie collaborative paiera 400 euros de charges sur ce montant (20% sur la moitié de 4.000 euros). Notons que les personnes qui dépasseront ce montant repasseront à un régime de taxation classique. Le texte prévoit également une exonération du statut d'indépendant pour les personnes exerçant une activité génératrice de revenus dans le cadre de l'économie collaborative, exonération dans les limites de revenus susmentionnés. Dans l'argumentaire présent sur le site du ministre De Croo¹³, il est reconnu que le modèle fiscal et social belge n'est pas adapté à la réalité de cette nouvelle économie. C'est pourquoi il fallait trouver une formule qui puisse extraire de la zone grise toute une série d'activités, en pratiquant une taxation à la source par les plateformes elles-mêmes qui sera ensuite reversée à l'administration fiscale, avec les données fiscales nécessaires. Cette taxation ne concerne que les particuliers et non les prestataires dont c'est l'activité principale.

Cet avant-projet de loi est précurseur en Europe : jusqu'ici seul le Royaume-Uni a légiféré à propos de l'économie collaborative, en instaurant une exonération fiscale pour les revenus issus de cette économie à hauteur de 2.500 euros. Cela étant, elle ne s'attaque qu'aux problèmes de taxation et ne s'intéresse pas au statut de ces travailleurs précaires, puisqu'il renvoie finalement à la réglementation classique de l'indépendant, pour le surplus. D'où certaines propositions émises de créer un statut social spécifique pour le travailleur de cette économie disruptive.

En septembre 2015, la Commission européenne a lancé pour sa part une **consultation publique** – à destination entre autres des particuliers mais aussi de tous les acteurs de l'économie collaborative – sur l'environnement réglementaire concernant les plateformes, les intermédiaires en ligne, les données et l'informatique en nuage, ainsi que l'économie collaborative. Cette consultation s'est tenue du 24 septembre 2015 au 31 décembre 2015. « Elle vise à recueillir des avis sur l'incidence de l'économie collaborative sur les droits et responsabilités, les fournisseurs existants, l'innovation et le choix des consommateurs », pouvait-on lire dans un communiqué de presse de la Commission daté du 6 mai 2015.

Ses résultats préliminaires – les résultats définitifs devraient être publiés assez rapidement – ont permis de déterminer que « les consommateurs, les entrepreneurs et les autorités nationales rencontrent des incertitudes quant aux règles applicables et autres droits et obligations pour les usagers et les prestataires de services, explique un porte-parole de la Commission. Il y a un besoin de plus de guidance et d'une meilleure information en ce qui concerne l'application des règles déjà existantes ». Les résultats de cette consultation ont alimenté la Commission pour la préparation d'une communication concernant l'agenda européen pour l'économie collaborative. Cette communication donnera des indications sur la manière dont les règles européennes déjà existantes s'appliquent à l'économie

12 Chambre des Représentants, 3e session de la 54e législature, Doc 54K1875, téléchargeable sur le site : www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?legislat=54&dossierID=1875.

13 www.decroo.belgium/fr.

collaborative. Quand on parle de règles européennes, il s'agit notamment de la directive sur les services ou encore de la directive E-commerce. « *La communication comprendra également des recommandations aux États membres sur la manière d'aligner au mieux leurs législations avec les règles européennes de manière à assurer un développement équilibré de l'économie collaborative* », explique la Commission.

À ce propos, la Commission déclare étudier la manière dont elle peut encourager le développement de services nouveaux et innovants, sans favoriser un business model en particulier. « *L'économie collaborative permet plus de choix et de meilleurs prix pour le consommateur, en plus de laisser envisager des perspectives de croissance pour l'économie européenne, affirme la Commission. Mais en même temps, il existe des enjeux importants en termes de protection des consommateurs, de taxes et de droits du travail qui doivent être envisagés* ».

III. UNE OPPORTUNITÉ POUR LE SOCIAL ?

Malgré les critiques émises par certains, une bonne partie des intervenants à qui nous avons pu parler estime que **l'économie collaborative pourrait bénéficier au champ du social**. Ils notent également que les bémols émis ne concernent bien souvent que le pôle le plus marchand de l'économie collaborative. Et ne se penchent pas sur la manière dont ce nouvel outil pourrait bénéficier au secteur social. « *Il s'agit d'une mutation économique structurelle à laquelle tous les acteurs doivent s'intéresser, principalement ceux de la solidarité* », souligne Denis Stokkink. Comment expliquer dès lors la frilosité relative de certains pans du secteur social ? Pour Matthieu Lietaert, l'aspect « horizontal » de l'économie collaborative rentrerait en conflit avec la culture de l'associatif notamment, caractérisée par une vision « Top-down ». « *Pour beaucoup d'associations, le plan d'action c'est : on reçoit des subsides et puis on va aider les précarisés. C'est une vision très verticale des choses...* », argumente-t-il. Damien Demailly souligne quant à lui qu'« *il existe un blocage. Pour beaucoup de monde, l'économie collaborative, c'est Uber ou Airbnb* ». Alors que, d'après nos interlocuteurs, il s'agit avant tout d'un outil qui peut être utilisé « à toutes les sauces », et notamment la sauce sociale.

Tout est une question de savoir comment les acteurs du secteur vont s'emparer de cet outil constitué par le peer to peer, la plateforme online. « *Le secteur social devrait vraiment s'interroger sur ce qu'est l'économie collaborative et comment il peut réinventer son action au prisme de celle-ci* », martèle Matthieu Lietaert. De nombreux exemples sont donnés. « *Imaginons un quartier défavorisé. Si on met en place la bonne plateforme, avec le bon accompagnement, notamment par des associations, on pourrait permettre aux personnes dans le besoin de se connecter, pour échanger, avoir accès à certains services* », continue Matthieu Lietaert. Avant d'indiquer que l'État lui-même devrait s'inspirer de cet outil pour adapter la manière dont il délivre ses prestations sociales, notamment.

En tous cas, une chose semble claire : pour que des projets de ce type naissent, il faudra soit des porteurs motivés, soit que les pouvoirs publics prennent la main et les encouragent. « *Les projets qui auront tendance à naître d'eux-mêmes seront des projets où les porteurs et les prestataires pourront se faire de l'argent. Les projets plus intéressants socialement ne vont pas se développer comme ça. Il faudra qu'on les pousse, notamment par des appels à projets* », explique Damien Demailly en citant notamment le cas des sites de covoiturage impulsés par un grand nombre de collectivités locales du côté de Lyon.

La question semble donc bien être de savoir comment favoriser l'émergence de projets porteurs de valeurs. Ce à quoi Edgar Szoc ne semble pas trop croire. Pour lui, « *les coûts fixes pour le lancement d'une plateforme sont trop importants. Cela ne permet probablement pas le lancement de projets moins commerciaux, plus modestes* ». Une remarque que conteste Damien Demailly pour qui ce bémol s'applique surtout aux projets marchands. Et qui cite le cas de la MAIF, cette mutuelle française qui vient de lancer un projet intéressant : MAIF Avenir, qui est un fonds d'investissement dédié au financement de projets de l'économie collaborative, du digital et de l'innovation. Tout en tentant de transmettre les valeurs mutualistes de la MAIF aux porteurs de ces projets. Une bonne manière de combiner économie collaborative et objectifs sociaux ?

Un constat revient dans beaucoup de bouches : **un rapprochement entre l'économie collaborative et l'économie sociale et solidaire (ESS)** serait très souhaitable. « À un moment donné, il devra y avoir une distinction entre l'économie collaborative purement marchande – sans juger la qualité des services qu'elle pourra offrir – et une économie collaborative s'inspirant de principes de l'ESS, comme la mutualisation des moyens de production », explique Damien Demailly. En reprenant cette définition, et en la comparant à celle de l'économie sociale contenue dans le décret wallon du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale (MB, 31 déc. 2008, p.69056) : « activités économiques, productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants : finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit; autonomie de gestion; processus de décision démocratique; primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus », on retrouve dans les deux définitions la finalité sociétale et l'horizontalité des décisions, tout comme la mutualisation des ressources. Selon Violaine Wathelet, chargée de projets au sein de la Fédération d'économie sociale SAW-B, rien de nouveau sous le soleil dans l'économie collaborative : « à comparer économie sociale et collaborative, ne serait-on pas dans une variation de forme plutôt que dans la création d'un nouveau système économique ? ». Et de conclure, « l'économie collaborative est un concept abusif puisqu'il ne renvoie pas à un nouveau système économique, mais bien à des (nouvelles) pratiques ».

Au-delà de la formule de style, il faudra que l'économie sociale s'empare aussi de ces pratiques relevant de l'économie collaborative. « Beaucoup de jeunes porteurs de projets en économie collaborative ne connaissent pas grand-chose aux questions liées au travail, aux relations de travail. Quand les plateformes seront sorties de leur adolescence, ces questions vont se poser », explique Amandine Brugière. Et à ce moment, il conviendra alors que l'économie sociale puisse 'irriguer' l'économie collaborative de ses principes. Tout en s'inspirant de l'économie collaborative et en se faisant interroger par celle-ci dans ses pratiques. Un pari qui n'est pas encore gagné si l'on en croit nos interlocuteurs. « J'ai entendu le cas d'une jeune fille porteuse d'un projet en économie collaborative qui voulait passer en coopérative. Et Febecoop – la Fédération belge de l'économie sociale et coopérative – n'en touchait apparemment pas une dans le domaine de l'économie collaborative... », se désole Matthieu Lietaert. La question des coopératives n'est pas anodine : elle revient de plus en plus sur la table. Et si des projets d'économie collaborative se constituaient en coopératives ? Aux USA, une conférence – *platformcooperativism* – a d'ailleurs été organisée à ce propos les 13 et 14 novembre 2015.

À signaler tout de même, du côté de l'économie sociale, la mise sur pied de COOP CITY, un nouvel incubateur d'idées pour l'économie sociale et collaborative, soutenu par le Fonds FEDER. Porté par SAW-B, Bruxelles-Émergences (JobYourself), Febecoop, ICHEC-PME, Impulse, et Solvay-Entrepreneurs, COOP CITY dotera la Ville de Bruxelles d'un centre pour l'entrepreneuriat social, coopératif et collaboratif. En tant qu'incubateur, ce lieu rassemblera de l'accompagnement et de la formation à destination des entrepreneurs sociaux. Il leur offrira également un espace de co-working et sera un levier pour sensibiliser à l'innovation et aux nouveaux modèles entrepreneuriaux.

Chapitre 3. **Économie collaborative :
quelles opportunités
pour les publics précarisés ?**

Par le biais de ce rapport exploratoire, la Fondation Roi Baudouin souhaitait appréhender la question de savoir si l'économie collaborative pourrait être un vecteur d'émancipation et de progrès social pour les personnes précarisées. Au regard des enjeux propres à la lutte contre la pauvreté et de ceux spécifiques du programme 'Pauvreté et Justice sociale' de la Fondation, il s'agissait de repérer (ou non) au sein de ces pratiques collaboratives, celles susceptibles de devenir des vecteurs de solutions, de services ou d'outils pour lutter contre la précarité.

Dans ce troisième chapitre, nous proposons dès lors d'appréhender cette question selon trois angles :

- le fait de savoir si les personnes en situation de précarité sont intéressées par les pratiques collaboratives et si elles les utilisent pour améliorer leur quotidien;
- l'existence de pratiques collaboratives innovantes, orientées vers les publics précarisés, et la nécessité de prévoir dans les processus de création et de développement de ces pratiques des dispositifs d'accrochage des publics moins proches de ce type de démarche;
- l'attitude plus générale de quelques responsables de services quant à l'opportunité de rendre plus accessibles les pratiques collaboratives aux personnes précarisées.

Pour ce faire, nous avons recueilli des informations à propos de ces trois aspects selon des méthodes de recherche qualitatives (entretiens de groupes et individuels), en essayant d'appréhender de manière large le spectre des horizons professionnels et sociaux des personnes et institutions approchées. Cela étant, le manque d'informations dans le chef des acteurs de terrain ayant pour activité la lutte contre la pauvreté à propos de ces démarches d'économie collaborative (d'où une appréhension très parcellaire, voire inexistante, de ces pratiques) a finalement restreint nos entretiens à des personnes déjà en réflexion par rapport à ce phénomène de l'économie collaborative. En effet, sans qu'ils soient nommés ici, bon nombre d'associations, de services administratifs, de fédérations de services sociaux se sont déclarés peu ou pas en réflexion par rapport aux enjeux sociétaux de l'économie collaborative.

D'où sans doute aussi l'intérêt d'un tel rapport exploratoire afin de les informer sur le phénomène, son potentiel et ses limites.

I. INTÉRÊT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ POUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ?

Afin d'évaluer la sensibilisation et l'éventuelle participation de publics précaires à certains dispositifs considérés comme relevant de l'économie collaborative, nous avons rencontré des personnes précarisées, tant en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. En Flandre il s'agissait de quarante-cinq personnes en situation de précarité suivies par des CPAS ou des CAW et de dix membres des équipes d'encadrement de ces personnes (assistants sociaux, animateurs...). Une quinzaine de personnes surendettées réunies au sein d'un groupe de soutien actif en Région de Bruxelles-Capitale ont également été interrogées à ce propos.

Sur la base de l'inventaire (non exhaustif) de services existants en Flandre en matière d'économie collaborative (voir annexe), quarante-cinq usagers de CPAS et de CAW flamands (à Louvain, Anvers, Gand, Hasselt et Turnhout), ainsi qu'une dizaine de travailleurs les encadrant dans ces structures, se sont donc prononcés à propos de ces dispositifs. Leur connaissance, utilisation et intérêt pour les pratiques collaboratives qui leur ont été présentées ont fort varié d'une catégorie à l'autre.

D'une manière générale, c'est essentiellement dans le domaine de la consommation collaborative que leur intérêt s'est marqué.

En matière alimentaire, les épiceries et les restaurants sociaux sont des services qui sont connus et utilisés par ce public. Ils sont considérés comme une aide précieuse sur le plan matériel et permettent également de créer du lien social. Les colis alimentaires sont également connus et utilisés, mais suscitent davantage de remarques quant à la variété des produits distribués, ainsi que concernant la manière dont la distribution est effectuée à certains endroits, ne permettant pas aux personnes d'y accéder dans la discrétion. Les potagers collectifs suscitent de l'intérêt, sans être pratiqués par les personnes interrogées : de leur avis, cela pourrait leur permettre de s'alimenter avec des produits frais et sains, à moindre coût, de rencontrer d'autres personnes et de créer du lien, mais à condition que de telles initiatives existent à proximité, d'avoir les capacités physiques nécessaires et qu'elles soient organisées par des personnes de confiance. Sont également citées comme étant de bonnes initiatives, les bourses de dons alimentaires, mais qui profitent surtout aux associations et non aux individus. Des dispositifs comme des achats groupés (alimentaires ou non alimentaires), les paniers bio ou les fermes d'autorecolte sont considérés comme trop onéreux et réservés à des catégories sociales et de revenus supérieures à la leur.

Concernant la mobilité et les voyages, les répondants ont surtout mis en avant les transports publics comme mode de transport, ne recourant pas aux possibilités offertes de partage de voitures ou de taxis alternatifs type Uber ou Blablacar. Quant aux voyages et aux vacances, ces biens et services sont considérés comme un luxe, superflus et inaccessibles, à moins qu'ils ne soient proposés dans le cadre d'associations permettant d'accéder à des formules dont le coût est en grande partie subsidié.

La question du logement a soulevé bien des réactions car tous estiment qu'il s'agit d'un sujet extrêmement sensible étant donné le coût qui pèse sur les budgets et le fait que le logement social est bien souvent inaccessible. Les formules d'habitat groupé ou de colocation sont jugées intéressantes, mais considérées comme inaccessibles en raison des problèmes administratifs et des sanctions financières, même en cas de cohabitation avec ses propres enfants. Des expériences de colocation sociale mises en œuvre par certaines sociétés de logement social ou de Community land trust éveillent l'intérêt mais ne sont pas pratiquées.

Concernant le partage de biens et services, certaines initiatives comme les Petits Riens ou les Kringwinkels sont connues, utilisées, mais considérées comme devenues trop chères. Les donneries et bourses aux vêtements sont davantage appréciées. Quant aux services d'entraide (SEL en Fédération Wallonie-Bruxelles, LETS en Flandre) et à d'autres sites de partage d'outils ou de services, ceux-ci sont considérés comme intéressants mais peu utilisés par ce public en raison de la barrière informatique qui les empêche d'être actifs sur les plateformes d'économie collaborative et du manque de compétences et de matériel pour y participer.

Quant aux espaces de travail partagé, les personnes interrogées ne se sentent pas concernées par ces dispositifs car elles n'ont pas de travail régulier.

Elles n'ont pas davantage évoqué la possibilité de s'inscrire dans ce type de dispositifs pour en retirer certains revenus complémentaires.

L'autre groupe interrogé dans le cadre de cette recherche exploratoire a été mis en place par le Centre d'appui aux services de médiation de dettes bruxellois : il s'agit du groupe de soutien aux personnes vivant des situations de surendettement. Ce groupe de soutien se compose d'une quinzaine de personnes qui se réunissent à intervalles réguliers pour parler de leurs difficultés financières. Ces personnes se retrouvent en situation de précarité de par la présence de dettes importantes grevant leur budget, mais connaissent également des situations de pauvreté durable, en raison de la perte d'un emploi ou d'une maladie invalidante. Elles sont amenées à faire appel à la débrouille pour faire face à des besoins de première nécessité, comme s'alimenter, se vêtir, se déplacer... Il est à noter que les animateurs du groupe de soutien les ont sensibilisées à l'existence de pratiques collaboratives leur permettant d'améliorer leur quotidien et petit à petit les membres du groupe se sont intéressés à ces possibilités.

Tout comme les personnes précarisées interrogées en Flandre, leur intérêt se situe essentiellement au niveau de cette même consommation collaborative et ce, de manière assez ciblée. Étant donné le caractère extrêmement étrié de leurs capacités financières, ce sont les pratiques relevant plutôt du « charity model » qui retiennent surtout leur attention.

Donneries et armoires à dons leur permettent d'avoir accès à des biens qu'ils ne pourraient acquérir via les échanges économiques classiques. Ils recourent également aux possibilités qu'offrent les Repair cafés pour tenter de faire réparer l'un ou l'autre objet usuel.

Leur participation à des services d'entraide locale (SEL) reste assez théorique, ayant l'impression qu'ils n'ont rien à offrir comme compétences et se sentant en porte-à-faux par rapport aux publics présents dans ces réseaux, qualifiés de « bobos ». Cela étant, certains membres du groupe de soutien participent à un atelier couture, au cours duquel ils échangent leur savoir-faire et réalisent des travaux de couture, utilitaires ou récréatifs.

Sur le plan alimentaire, une des membres participe à l'organisation d'une table d'hôtes, dont les denrées alimentaires proviennent de la récupération de fruits et légumes provenant du marché matinal, et qui permet d'offrir des repas à très bas coût. L'ensemble du groupe fréquente le restaurant social 'Les uns et les autres', situé à Molenbeek. Les membres du groupe d'appui recourent aux colis alimentaires et fréquentent également les épiceries sociales. L'un des membres participe aux activités d'un potager collectif et fait partie d'un groupe d'achat en commun, pour l'alimentation bio.

Le groupe déclare ne pas recourir à des plateformes tels que Uber ou Airbnb, faute de moyens et n'y participe pas non plus comme prestataire de services, ne disposant pas d'un véhicule ou d'un logement susceptible d'être partagé.

Tout comme le groupe de personnes précarisées interrogé en Flandre, les personnes surendettées estiment ne pas disposer d'une accessibilité informatique très aisée, ce qui les coupe des pratiques collaboratives hébergées sur des plateformes numériques.

II. AMÉLIORER LE SORT DES PERSONNES PRÉCARISÉES ET LES RAPPROCHER DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Nous avons également décortiqué certains dispositifs se revendiquant de l'économie collaborative afin d'appréhender la manière dont ils ambitionnent d'améliorer le sort des personnes précarisées, ainsi que la façon dont certains dispositifs se rattachant à cette économie mettent en place des mécanismes pour tenter d'accrocher les personnes précarisées et les impliquer dans ces initiatives.

Un certain nombre de dispositifs d'économie collaborative sont organisés sous la forme de plateformes numériques, ce qui permet de démultiplier les effets de ces initiatives. Certaines d'entre elles ont pour vocation d'impacter le sort des personnes en situation de précarité.

C'est notamment le cas dans le domaine de l'alimentation au sein duquel les acteurs de l'aide alimentaire sont de plus en plus sollicités par le public précarisé. En effet, en Belgique, des centaines de milliers de personnes dépendent de l'aide alimentaire et fréquentent les restaurants sociaux, les épiceries sociales et bénéficient des colis d'urgence alimentaire. En centralisant les achats de denrées (produits variés, des fruits et légumes frais) et leur stockage pour ces organisations, **la plateforme solidaire d'achats alimentaires¹⁴ Soli-Food** permet de diminuer les coûts en négociant de meilleurs prix, facilite le travail des différents partenaires et promeut une alimentation plus locale et plus saine. Les porteurs de projet de cette plateforme sont : le Réseau des Épiceries Sociales (REPIS) représenté par la Fédération des services sociaux (FDSS), la Croix-Rouge de Belgique, le CPAS de Charleroi, le CPAS de Les Bons Villers, le CPAS d'Uccle, l'épicerie sociale Amphora et l'Entraide de St Gilles (AOP asbl). Cette structure est financée par des dons privés (Croix-Rouge) ainsi que des subsides. Autre initiative, toujours dans le même secteur, **la plateforme « Foodwe »** pour lutter contre le gaspillage alimentaire, développée par des professionnels du web-développement et du multimédia. Il s'agit d'une asbl financée par des particuliers désirant proposer un projet concret pour réduire le gaspillage alimentaire, sur la base d'un modèle de type 'charity model'. Les aliments proposés via la plateforme Foodwe sont encore consommables, mais ne rencontrent pas la demande car trop proches d'une date limite de consommation qui ne permettrait plus d'être stockés, livrés et ensuite commercialisés auprès du grand public. Sont également visés, les aliments écartés en amont des circuits classiques pour non-conformité; ce sont, par exemple, ces fameux « fruits et légumes moches » parfaitement consommables, mais malgré tout jetés. Ils sont proposés à des associations caritatives sous forme de don ou de vente à tarif réduit et sont livrés aux associations, dans des conditions optimales des règles de sécurité et d'hygiène alimentaires.

Dans le secteur de la mobilité, **Taxistop**, créé en 1975, est sans nul doute l'acteur précurseur en matière d'offre de services d'une mobilité partagée et sociale. Du navetteur autosoliste à la personne âgée, en passant par le routard averti, l'asbl Taxistop attire

14 Voir plus d'informations sur le projet sur www.fdss.be/uploads/Aide_Alimentaire/Soli-Food.pdf

différents publics depuis plus de quarante ans. Cependant, l'avènement des outils web et numériques a relancé Taxistop dans la mouvance de l'économie collaborative. Au-delà de ces services jusqu'ici circonscrits à une communauté de co-voitureurs initiés, Taxistop met aujourd'hui sur pied des services étendus à l'ensemble des acteurs du partage. Jouant sur ce glissement de valeur de la propriété vers la valeur d'usage portée par l'économie collaborative, Taxistop mise sur le projet « **Cozycar** » (anciennement Autopia) pour encourager l'autopartage de voitures entre voisins. À noter qu'il est intéressant d'observer le train de retard de la partie francophone du pays puisque ce projet est directement inspiré du projet autodeelen.be, pendant flamand de Taxistop, lancé en 2002 et remportant un franc succès sur tout le territoire flamand. Un autre projet dénommé « **Avira**¹⁵ » a récemment été initié par Taxistop avec une visée plus inclusive en ciblant le partage de voitures adaptées pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Les coûts d'achat ou d'adaptation de ce type de véhicule étant énorme, « Avira » vise à mettre en relation des usagers PMR avec des centres de soins, des services résidentiels ou encore avec des particuliers en possession de véhicules adaptés. Néanmoins, les services 'Villo', 'Cambio', 'Taxistop' portés par des opérateurs privés et publics reposent sur les mêmes objectifs de partage et d'usage et tous jusqu'ici ne touchent que très peu les populations les plus précaires et restent orientés à l'usage d'un profil de population peu hétérogène et majoritairement jeune. Cela étant, il faut mentionner **les Centrales des moins mobiles**, proposées par Taxistop, avec ici aussi une longueur d'avance en Flandre puisque le service existe depuis 1983, alors qu'il a été créé en 2008 en Wallonie et à Bruxelles. Ce service est pour sa part destiné aux personnes disposant de faibles revenus et rencontrant des difficultés physiques pour se mouvoir. Le système repose sur une articulation entre Taxistop et les CPAS et communes qui souhaitent organiser ce type de réseau sur leur territoire. Il se base sur le bénévolat dans le chef des chauffeurs. Le coût pour les utilisateurs est relativement limité : 10 euros d'adhésion annuelle et 0,34 euros par km rétrocedé au chauffeur. Le coût pour les entités locales est de 80 euros par an.

Ces exemples permettent d'envisager l'impact que ces initiatives peuvent avoir sur les personnes précarisées lorsqu'elles sont ciblées sur ce public spécifique.

Des interviews de groupe réalisées auprès des personnes précarisées (voir point I), il ressort que ces dernières se sentent parfois assez éloignées de certains dispositifs qui leur paraissent inaccessibles ou inappropriés à leur situation de pauvreté. Nous nous sommes intéressés à la question de savoir comment les acteurs de terrain organisent cette possibilité de rapprocher ce public des initiatives d'économie collaborative. Nous avons travaillé à partir de trois exemples : celui de la Bees coop, supermarché participatif, de l'asbl Le Tremplin, initiée par le CPAS de Dinant, et de la monnaie alternative Eco Iris, mise en œuvre par le CPAS de Saint-Gilles.

La Bees coop, premier supermarché participatif, est organisée sous forme de coopérative visant à offrir une nourriture de qualité à prix accessible, avec l'ambition de rassembler des publics mixtes sur le plan des origines sociales. L'idée est de permettre aux membres de la coopérative, quels que soient leur origine sociale et leurs moyens, de bénéficier d'une formation pour participer bénévolement aux activités de la coopérative

15 www.autopartage.be/avira_fr

(commandes, gestion des livraisons, mise en rayon, caisse) afin de réduire les coûts et permettre l'accès à des prix bas pour tous. Au sein de la Bees coop, le travail d'élaboration se réalise par cellule de travail et l'une d'entre elles est précisément dédiée à la mixité sociale. À ce titre, les responsables de la coopérative ont été à la rencontre d'associations de terrain sur Saint-Josse et Schaerbeek (rayon d'action de la coopérative), travaillant avec des publics précarisés et multiculturels. La thématique de l'alimentation est assez parlante pour ces associations (groupes de femmes, centre de jour L'Ilot qui accueille des SDF et qui est engagé dans un projet d'économie sociale axé sur l'alimentation, CPAS de Schaerbeek). Bees coop énonce en tout cas sa volonté de réaliser un travail de fond pour que le supermarché ne soit pas un endroit branché, destiné exclusivement à une clientèle aisée. Une réflexion a été initiée sur les mécanismes de solidarité au sein de la Bees coop et une recherche intitulée FALCOOP - soit Favoriser l'accès à une ALimentation durable et de qualité pour un public issu de la mixité urbaine par l'implantation locale d'un modèle innovant de supermarché COOPératif - a été initiée à ce propos entre la Bees coop et le Centre d'études économiques et sociales de l'environnement de l'ULB. Cette recherche est financée par Innoviris. Elle vise à analyser comment rendre l'alimentation durable réellement accessible et à comprendre les freins sociaux et culturels à une consommation plus juste. Sa méthodologie se base notamment sur un travail en partenariat avec les associations de quartier.

Autre exemple : celui de l'**asbl Tremplin**, initiée par le CPAS de Dinant depuis 1992, en vue de permettre la réinsertion socioprofessionnelle de publics défavorisés, tout en créant des services répondant à des besoins sur le territoire de la ville de Dinant. Ces services sont des lieux de réinsertion et de formation pour une cinquantaine de personnes désinsérées, notamment par le biais de contrats article 60. Les activités proposées sont variées : boutique de vêtements de seconde main, atelier de couture, lavoir, service de déménagement, magasin de meubles, d'électroménager, atelier de réparation, de décapage de meubles et de rempaillage de chaises, atelier vélo... Travaillant de concert avec le CPAS, certains services sont exclusivement réservés aux personnes minimexées, comme le lavoir ou le service de déménagement. La boutique de vêtements de seconde main, de meubles ou l'atelier vélo sont ouverts à tous, pratiquent des prix très démocratiques, permettant ainsi un accès à toutes les populations et créant de la mixité parmi les usagers de ces services. De l'avis des responsables, ce brassage des populations se constate dans les services ouverts à tous les publics.

Dans un autre registre, on peut citer la création d'une monnaie alternative ou complémentaire, l'**Eco Iris**, lancée en 2012 par Bruxelles-Environnement (ex-IBGE). Le principe reposait sur la distribution de billets Eco Iris, en échange de la preuve dans le chef des citoyens d'avoir posé des gestes en faveur de l'environnement, comme participer à un compost collectif, verduriser une toiture, faire réparer son vélo dans un atelier reconnu, utiliser les transports en commun... Tous ces gestes permettaient de recevoir des billets Eco Iris qui pouvaient ensuite être dépensés dans des lieux acceptant cette monnaie (librairies, bars, magasins de seconde main, magasins bio...). Une façon de récompenser les gestes favorables à l'environnement et de favoriser l'économie locale et les circuits courts. Cette expérience a été stoppée en 2014, avec le changement de gouvernement suite aux élections régionales bruxelloises, mais aussi pour cause d'utilisation de cette monnaie très en deçà des espérances. Au CPAS de Forest, partenaire de ce projet-pilote, l'idée était d'associer les personnes précarisées, pour éviter que ce

dispositif ne concerne pas qu'un public averti et déjà conscientisé par les problèmes environnementaux. Outre l'échec du dispositif de manière globale, la difficulté de mobiliser un public éloigné de ce genre de considérations a été relevée par les responsables du CPAS de Forest, soulignant l'importance des moyens et surtout du temps de travail à déployer pour finalement atteindre des résultats mitigés. Une initiative dont le bien-fondé n'est pas remis en cause sur le plan des principes, mais qui semble un peu déconnectée des réalités de travail des CPAS, qui font face à des demandes d'aide croissante, avec des moyens en diminution.

III. INTÉRÊT ET RÉTICENCES À L'ÉGARD DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Nous souhaitons également dans le cadre de cette étude exploratoire donner la parole à différents acteurs du secteur de l'aide aux plus démunis. Pour effectuer cette prise de pouls, nous avons contacté un certain nombre d'opérateurs de terrain sans pour autant trouver énormément d'échos à nos sollicitations. Que ce soit auprès de réseaux actifs dans le secteur de la pauvreté, de fédérations de services publics, de services interfédéraux ou encore auprès d'associations plus spécifiquement engagées envers les publics précarisés, la sensibilisation à l'égard de l'économie collaborative semble assez peu développée.¹⁶

Cela étant, des entretiens et autres lectures que nous avons pu effectuer, il ressort un certain nombre de remarques vis-à-vis de l'économie collaborative et de son impact sur les plus pauvres.

En termes d'intérêt pour ce modèle :

L'économie collaborative permet d'améliorer le sort des personnes en situation de précarité car elle donne accès à certains biens et services à moindre coût, voire de manière gratuite. Elle constitue une réponse concrète aux difficultés liées aux budgets étriqués de certains.

Cette économie du partage remet en partie en cause les modes de consommation actuels, soit un modèle économique basé sur une consommation de masse. Elle permet in fine de concevoir autrement le partage des valeurs au sein de la société.

Elle permet également de valoriser une économie plus locale et davantage basée sur des circuits courts.

Le fait de participer à des initiatives d'économie collaborative permet de créer du lien social. Elle permet également de la reconnaissance sociale entre pairs et le fait de se réapproprier des savoirs.

La question du revenu de base ou de l'allocation universelle qui accompagne les réflexions de certains idéologues à propos du développement de l'économie collaborative pourrait permettre de stimuler ce mouvement vers la mise en œuvre d'un autre modèle de société, qui ne serait plus forcément motivé uniquement par le travail, mais par la participation.

16 Nous avons pu contacter et nous entretenir avec Jean Spinette (PS), président du CPAS de Saint-Gilles et président de la conférence des 19 CPAS bruxellois, et Stéphane Roberti (Ecolo), président du CPAS de Forest, Christine Mahy, la secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, ainsi que Christine Steinbach, présidente des Équipes populaires, mouvement d'éducation populaire rattaché au Mouvement ouvrier chrétien et s'adressant aux milieux populaires au sens large.

En termes de réticences :

Un certain nombre d'acteurs de terrain se sont dits inquiets face à l'appropriation du modèle collaboratif par des opérateurs poursuivant des objectifs de profit, tels que Airbnb ou Uber. De telles entreprises détourneraient à des fins commerciales des démarches basées sur la collaboration, l'entraide et les échanges de biens et services interpersonnels.

Ce type d'opérateurs détricoterait par la même occasion le tissu économique existant et le statut de protection des travailleurs. La crainte d'une remise en question de la protection sociale des travailleurs est assez présente, étant donné que le modèle prôné par ces acteurs se situe très loin du concept de la solidarité collective, à travers l'impôt, et de l'organisation du travail, régulé par la concertation sociale.

Pour un certain nombre d'acteurs de terrain, la conjugaison d'un mouvement de confiscation de l'économie collaborative citoyenne par des opérateurs de type capitaliste avec la volonté de certains de voir l'État désinvestir bon nombre de politiques publiques constitue un danger pour notre modèle social déjà fragilisé.

Autre cause de méfiance, plus globale à propos de ces politiques publiques : la tendance au glissement d'un modèle basé sur des politiques sociales structurées et articulées visant à faire reculer la pauvreté vers un modèle basé sur la charité, la bonne volonté des acteurs sociétaux ou encore l'initiative individuelle à travers le crowdfunding pour lutter contre la précarisation des plus pauvres.

Une autre crainte exprimée se situe dans le fait que l'économie collaborative, notamment de plateforme, s'adresse à des couches de population qui se reconnaissent entre elles et se renforcent mutuellement, avec le risque de voir les plus démunis exclus de ce type de réseautage. D'où la nécessité de concevoir des mécanismes de sensibilisation et de rapprochement des publics fragilisés envers ces pratiques collaboratives, en ce compris en réduisant la fracture numérique déjà bien présente.

Cette même question du revenu de base ou de l'allocation universelle qui accompagne les réflexions de certains idéologues à propos du développement de l'économie collaborative constitue pour certains des observateurs consultés un risque d'une diminution des droits et besoins couverts par l'actuel système de sécurité sociale et qui ne réduirait en rien les inégalités existantes.

CONCLUSIONS

Les initiatives collaboratives se retrouvent dans de nombreux champs du social. Le numérique a pour sa part participé à modifier les pratiques et les usages. Sur certains enjeux tels que l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ou encore la mobilité, l'action sociale et les pratiques collaboratives peuvent se rejoindre. On voit émerger dans ce secteur de nouveaux acteurs, de nouveaux modes de financement, de récupération, de redistribution...

Il s'agit à présent de voir comment :

- ne pas faire rentrer toutes ces initiatives et ces acteurs en compétition, mais plutôt de voir comment les mutualiser, susciter de la collaboration entre eux;
- armer le secteur aux changements d'échelle qu'induit l'économie collaborative en proposant des points de rencontre avec les différents acteurs et en développant des pôles territoriaux de travail en collaboration avec ces acteurs;
- éviter la création de concurrence entre les acteurs de l'économie collaborative et ceux de l'économie sociale et solidaire;
- s'emparer de l'effet démultiplicateur que suscitent les plateformes numériques;
- concevoir la cohabitation de grosses plateformes avec d'autres plus petites structures.

Dans son étude « *Cinquante nuances de partage* », Gaetan Vanloqueren pose sept enjeux pour l'économie collaborative de demain :

- 1) saisir l'ampleur des transformations potentielles;
- 2) sortir d'une position strictement défensive;
- 3) reconnaître la diversité des modèles;
- 4) ne pas laisser l'économie marchande du partage aux 'venture capitalists';
- 5) tisser des alliances;
- 6) aborder les choix politiques, un par un;
- 7) rattraper le retard digital¹⁷.

Autres pistes de réflexion très concrètes : les 65 mesures pour l'économie collaborative, issues du Mémoire « *Deel de toekomst, 65 maatregelen voor de deel-economie in een veerkrachtig Vlaanderen* », diffusé en février 2014 et porté par un ensemble d'opérateurs sociaux et environnementaux flamands concernés par ces pratiques collaboratives (Bon

¹⁷ Cinquante nuances de partage: sept enjeux pour l'économie collaborative de demain, Gaëtan Van Loqueren, Analyse 2014, téléchargeable sur le site www.saw.be: www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1415_transformer_ecocol.pdf

Beter Leefmilieu, Netwerk Bewust Verbruiken, Taxistop, Autopia, Samenhuizen, Velt, Voedselteams). Ces 65 recommandations balaient les différents champs de l'économie collaborative et proposent des mesures concrètes pour promouvoir et développer ce type de pratiques.¹⁸

Les enjeux à relever impérativement pour construire les initiatives collaboratives de demain devront certainement passer par des alliances avec les pionniers de l'économie collaborative, des entrepreneurs sociaux, les pouvoirs publics et... les citoyens. Car dans le même temps que les pratiques collaboratives nous invitent à réinventer l'économie et l'action sociale, cette révolution ou évolution des pratiques et de nos manières de consommer, de voyager, de bouger, etc. induit également de nouveaux rôles économiques et politiques pour les consommateurs. L'économie collaborative réaffirme dans une certaine mesure l'attachement des citoyens aux biens communs, à des projets les servant, au fait de participer à des actions qui relèvent historiquement de l'État mais qui aujourd'hui peuvent aussi se partager à d'autres niveaux. Ceci vient poser une réflexion encore plus large et sans doute plus paradigmatique de repenser notre économie exclusivement fondée sur le travail, en créant de la valeur autour du service, de l'échange, du partage...

18 Ces « 65 mesures pour l'économie collaborative » ont été traduites et publiées sur le site <http://www.etopia.be/spip.php?article2655>.

ANNEXE. INVENTAIRE DES INITIATIVES RELEVANT DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

DU CÔTÉ FRANCOPHONE

I. La consommation collaborative

Le Réseau des Consommateurs Responsables a répertorié sur une carte interactive tous les projets de consommation responsable présents sur le territoire de Wallonie et de Bruxelles. Au total, plus de 900 initiatives sont répertoriées : des initiatives de partage, d'entraide, d'achats groupés, des Repair cafés, des donneries, SEL, Give boxes, etc. Voir l'ensemble de ces projets sur la carte : www.asblrcr.be/carto

a. Alimentation

- Achats groupés vers des producteurs locaux
 - **Gasap**, le réseau bruxellois des groupes d'achats solidaires ou collectifs (GAS/GAC)
 - Il existe un **GAC** à Bruxelles initié au sein du Centre social protestant orienté vers les personnes précarisées : www.csp-psc.be/content/groupe-dachats-collectifs
 - **L'asbl Réseau des Consommateurs Responsables**, groupes d'achats solidaires ou collectifs en Wallonie : www.asblrcr.be/gac

- Points de vente et supermarchés coopératifs/circuits courts
 - **La ruche qui dit oui!** : www.laruchequiditoui.be/
 - **Bees coop à Bruxelles**
En cours de réalisation sur base des modèles de supermarché coopératif initié à New York et à Paris (La louve) : www.bees-coop.be/
 - **Coopéco à Charleroi**
En cours de réalisation sur base des modèles de supermarché coopératif initié à New York et à Paris (La louve) : www.coopeco2.be/

- Lutte contre le gaspillage alimentaire, récupération et redistribution
 - **Plateforme Soli-food** (Belgique)
Plateforme gérée par la FDSS pour faire des achats et de la redistribution groupés à destination des épiceries sociales : www.fdss.be/index.php?page=soli-food
 - **Plateforme bourseauxdons.be** (Belgique)
Plateforme gérée par la FDSS pour récupérer les dons alimentaires : www.bourseauxdons.be
 - **FoodWe** (Belgique) : www.foodwe.be/
 - **Re-fresh** (Bruxelles) : www.refresh-brussels.be/

- **Recup' Kitchen** (Bruxelles):
www.growfunding.be/bxl/recup-kitchen-fr
- **Collectactif** (Bruxelles): www.facebook.com/CollectActif/
- **Soréal** (Mons)
Porté par le relais social urbain de Mons-Borinage, Soréal - Solidarité Réseau Alimentaire - rassemble le CPAS de Mons, les CPAS de Quaregnon, Frameries et Saint-Ghislain, d'un côté; de l'autre, des associations : ESOP à Cuesmes, l'Entraide à Ghlin, le Foyer Saint-Augustin et la Banque alimentaire de Tournai. Objectif : récolter des denrées dans des enseignes et les redistribuer, le plus vite possible en ce qui concerne les denrées périssables.
www.rsumb.be/relais-social-24.html
- **Reverval** (Verviers)
Même projet que Soréal : www.relais-social-verviers.be/

b. Mobilité/Tourisme

- Covoiturage
 - **Taxistop** (Autopia, Avira): www.taxistop.be
 - **Schoolpool** (covoiturage scolaire): www.schoolpool.be
 - **Collecto**: www.collecto.be
- Location/service
 - **ZenCar**: www.zencar.eu
 - **Shareyourauto**: www.shareyourauto.com
 - **Caramigo**: www.caramigo.be/fr
 - **Carasap**: www.carasap.be
 - **Uber**: www.uber.com
 - **Cambio**: www.cambio.be
 - **Villo**: www.villo.be
- Parking
 - **Carambla**: www.carambla.com

c. Tourisme

- **Couchsurfing**: www.couchsurfing.com/
- **Guesttogo**: www.guesttogo.fr/
- **Airbnb**: www.fr.airbnb.be/
- **WarmShowers**: www.fr.warmshowers.org/
- **Tourisme autrement**: www.tourisme-autrement.be

d. Habitat

- **Un toit deux âges** (Wallonie): www.1toit2ages.be
- **Community land trust**: communitylandtrust.wordpress.com
- **Colocation**

e. Services de proximité (jardinage, bricolage, etc.)

- **Listminuut**

www.listminut.be/listminute

Plateforme web qui propose de rassembler demandeurs et prestataires de services d'une même région moyennant rémunération.

f. Économie circulaire

- **Worms**

Compost collectif : www.wormsasbl.org/

- **Rotor**

Récupération de matériaux de rénovation et de constructions :

www.rotordb.org/

- **Le réseau des ressourceries**

www.res-sources.be/ressourcerie

- **Les magasins de seconde main**

(Rouff', Les Petits Riens, etc.)

g. Loisirs

- **Amuuze** : www.amuuze.com/

II. La production collaborative

Il s'agit de lieux d'échanges de savoirs et de production. En effet, le développement de modèles de partage du travail et de la connaissance (coworking, fab-lab, plateformes pédagogiques et MOOC...), mais aussi les nouveaux outils technologiques (par exemple, l'imprimante 3D) permettent aujourd'hui de prototyper des biens à moindre coût.

a. Co-working

- **Transforma bxl** : www.transformabxl.be
- **Betacowork** : www.betacowork.com

b. Média

- **Médor** : www.medor.coop
- **Whatfor, Ezelstad (Dewey)** : www.whatfor.be/

c. Logiciels, service informatique libre

- **Cassiopea** : www.cassiopea.org
- **Domainepublic.net** : www.domainepublic.net
- **Linux, Open office**, etc.

III. Le financement collaboratif

Les plateformes de financement participatif, telles que

- **Growfunding** : www.growfunding.be
- **kisskissbankbank** : www.kisskissbankbank.com/

IV. La 'connaissance' collaborative

La plateforme Wikipédia en est l'un des pionniers en matière d'usage citoyen du numérique. Aujourd'hui, de nombreux **projets de cartographie collaborative** sont développés (open street map).

a. Cartographie

- « **Bruxelles mode d'emploi** » (développée par DEWEY¹⁹)
Une cartographie participative montrant tous les services collaboratifs proposés par des citoyens (projets d'entraide, de partage, de collaboration, des services à petits prix) et toutes les initiatives liées à l'action sociale qui touchent à l'accès aux droits, aux soins de santé, à l'aide à domicile, etc. Le projet vise à montrer qu'à Bruxelles, tout peut être prêté, récupéré ou partagé : habitat, nourriture, outils de travail, moyens de transport, espaces de vie, soins à domicile, aide juridique, etc. La carte compte aujourd'hui près de 3.200 points :
www.maps.dewey.be/

b. Communauté web

- **Pages et groupes Facebook** (groupe et page thématique : sortir à BXL, BXL à récup', BXL à louer, etc.),
- **Mailing-list** (Bertha, Craigslist, etc.)

c. Incubateurs/Accélérateurs d'économie collaborative /Startup sociale

- **Le réseau Ouishare** : www.ouishare.net/fr
- **Hellosharing** : www.hellosharing.org/contact/
- **Makesense (entrepreneuriat social)** : www.sensecube.cc/brussels/
- **Coop-city**. Du côté de l'économie sociale, le programme FEDER soutient la mise sur pied de Coop-city, un nouvel incubateur d'idées pour l'économie sociale et collaborative. Porté par SAW-B, Bruxelles-Émergences (JobYourself), Febe-coop, ICHEC-PME, Impulse, et Solvay-Entrepreneurs, Coop-city dotera la Ville de Bruxelles d'un centre pour l'entrepreneuriat social, coopératif et collaboratif. En tant qu'incubateur, ce lieu rassemblera de l'accompagnement et de la formation à destination des entrepreneurs sociaux. Il leur offrira également un espace de co-working et sera un levier pour sensibiliser à l'innovation et aux nouveaux modèles entrepreneuriaux.
- **Citizen lab** : citizenlab.co
- **Refugees citizen lab** - hackathon - Un laboratoire citoyen pour réfléchir aux solutions d'accueil pour les migrants. Lancement le 1^{er} février 2016 de « la petite école », une école 100% citoyenne, bénévole, participative pour les enfants en attente de scolarisation. redlabopedagogique.tumblr.com/

19 maps.dewey.be/

DU CÔTÉ NÉERLANDOPHONE

I. Consommation collaborative

a. Alimentation

- **Voedselteams**
Asbl composée d'équipes locales d'agriculteurs, de consommateurs bénévoles et de main-d'œuvre rémunérée, pour vendre des produits agricoles bio locaux à des groupes locaux. Active en 175 endroits en Flandre. www.voedselteams.be
- **VOKO à Gand**
Initiative similaire, dont la liste de produits comprend davantage que des fruits et légumes frais : www.anarchie.be/voko/
- **Banques alimentaires**
Des bénévoles collectent les surplus de l'industrie et de la distribution alimentaires au profit de moins nantis et les répartissent parmi diverses organisations. Des aliments ont ainsi été distribués à non moins de 130.000 personnes en Belgique en 2014, par le biais de plus de 600 organisations. www.foodbanks.be

Et aussi :

- **Al Ikram**
Initiative similaire mais axée sur la population d'origine étrangère à Anvers et environs : www.al-ikram.be (distribution de nourriture halal et de vêtements, autres activités)
- **Moeders voor moeders** (www.moedersvoormoeders.be, à Anvers et Turnhout; **Poverello** (www.poverello.be, dans plusieurs villes).
Chez Moeders voor moeders et chez Poverello, les visiteurs ont aussi la possibilité de converser autour d'une tasse de café, entre eux ou avec des collaborateurs.
- **Repas chauds gratuits**
Kamiano (Anvers). Repas gratuits, à l'initiative de la communauté chrétienne San Egidio à Anvers; on s'adresse aux sans-abri et aux illégaux mais tout le monde est bienvenu - www.santegidio.be
- **Cuisine populaire/Restaurant social**
Cuisines populaires : des bénévoles installent à certains moments une cuisine populaire ouverte à tous, moyennant une contribution réduite ou volontaire. Ils utilisent des produits de saison simples. www.brugsalternatiefforum.be/volkskeukens/ (voir aussi 'cuisines populaires'; ces initiatives spontanées disparaissent parfois aussi rapidement qu'elles sont apparues)
Restaurants sociaux : existent dans de nombreuses communes flamandes et fonctionnent selon des principes différents. Certains restaurants sociaux pratiquent un seul tarif et les clients doivent démontrer qu'ils ont droit aux

repas; dans d'autres restaurants, moins subsidiés, plusieurs tarifs sont en vigueur, en fonction des revenus. www.vakantieparticipatie.be

- **Potagers collectifs**

Initiative regroupant des personnes qui jardinent de manière écologique. Il existe actuellement 73 potagers collectifs où s'activent plus de 1.800 familles. www.velt.nu/samentuinen

Dans quelques communes, des associations de quartier ou des projets sociétaux ont mis sur pied des jardins collectifs pour leur clientèle (par exemple Rabot à Gand), initiative qui en est encore à ses débuts.

- **Fermes d'autorécolte (Community supported agriculture)**

Dans une ferme d'autorécolte, les citoyens paient chaque année une cotisation destinée à couvrir les frais de production. En échange, ils peuvent venir récolter/chercher chaque semaine une part de la récolte. La Flandre compte actuellement une dizaine de ces fermes. www.communitysupportedagriculture.be ou www.zelfoogstboerderijen

- **Bourse de dons alimentaires**

Cette initiative réunit deux types de partenaires : des entreprises alimentaires qui ont des invendus/surplus alimentaires et des organisations sociales/d'aide alimentaire.

Où ? Plusieurs communes abritent ce genre d'initiatives, souvent portées par un particulier, une asbl locale (par exemple Ikram à Anvers, le prêtre Rik Konings à Hasselt) ou des commerçants en collaboration avec des restaurants sociaux/associations de quartier. L'asbl Komosie se propose pour accompagner ces initiatives, mais leur coordination en est encore à ses débuts.

www.schenkingsbeurs.be

- **Buurderij**

Réseau qui réunit des producteurs/agriculteurs locaux et des consommateurs qui veulent acheter directement chez le producteur (inspiré de La ruche qui dit oui). En Flandre, n'existe encore qu'à Meise et Anvers. www.boerenburen.be ou www.rechtvanbijdeboer.be

Initiative similaire : **De fermetisten à Anvers** (www.defermetisten.be)

- **Thuisafgehaald**

Plateforme en ligne qui met en lien des personnes qui ont un repas en trop avec d'autres en quête d'un repas tout préparé à petit prix. Plusieurs offres à divers endroits. www.thuisafgehaald.be

b. Mobilité/Tourisme

- **Taxistop**

Organisation qui met en contact des personnes qui se rendent à un endroit en voiture et d'autres qui cherchent un moyen de transport vers cette destination. Taxistop organise aussi le covoiturage (carpool) vers le lieu de travail,

l'autopartage (cambio) et l'échange de maisons (homelink) www.taxistop.be;
www.carpool.be; www.cambio.be; www.homelink.be.

- **Uber**
Service de taxi privé qui permet à des citoyens de proposer leurs services de chauffeur contre rémunération. Bruxelles compte plusieurs centaines de chauffeurs Uber. www.uber.com/nl/
- **Autopartage**
Plateforme permettant de prêter ou d'emprunter une voiture. Pour ceux qui détiennent une voiture et ne l'utilisent pas tout le temps et ceux qui n'en ont pas et désirent en utiliser une de temps à autre.
Après s'être inscrit, on peut chercher une voiture ou un loueur à proximité de chez soi. www.tapazz.com ou www.cambio.be ou www.autodelen.net
- **Couchsurfing**
Plateforme en ligne pour des personnes qui proposent/cherchent un logement gratuit pour quelques jours, une manière de faire connaissance avec des habitants du pays que l'on visite. www.couchsurfing.org (organisations similaires : www.bewelcome.org; www.nederlands.hospitalityclub.org)
- **Airbnb**
Plateforme permettant de proposer ou de trouver une chambre, un appartement ou une maison pour un court séjour. La plateforme propose actuellement des espaces dans 190 pays et plus de 34.000 villes. L'an dernier, on a dénombré 3.600 logements en Flandre. www.airbnb.be
- **Echange de maisons**
Echange de maisons, essentiellement pour des vacances. Une plateforme en ligne met en contact des personnes du monde entier. www.homelink.be (sites similaires : www.huizenruil.com; www.homeexchange.com; www.gocampr.com).

c. Habitat

- **Cohabitat ou habitat groupé**
Forme d'habitat durable : on unit ses forces et on prévoit, outre un espace de vie privé, des espaces collectifs (living/salle de réunion, machines à laver, abri de jardin, parking pour vélos, jardin). Va souvent de pair avec l'autopartage et l'entretien commun. La Flandre compte environ 70 initiatives de ce type. www.samenhuizen.be
- **Woningdelen**
L'organisation réunit des personnes désireuses de partager un espace de vie. www.woningdelen.be (similaire : www.allesthuis.be)

- **Community Land Trust**
Forme d'habitat sur des terrains de la collectivité (par exemple commune): l'habitant paie son habitation à des prix démocratiques tandis que le terrain demeure la propriété de la collectivité. Une première initiative a vu le jour à Bruxelles; on étudie la possibilité dans quelques autres localités (par ex. projets de cohabitat De Sijs à Leuven). Encore à ses premiers balbutiements.
www.communitylandtrust.worldpress.com
- **Woningoppas**
Cette plateforme en ligne réunit des personnes qui ne veulent pas laisser leur habitation, y compris leurs animaux de compagnie, sans surveillance et d'autres qui sont en quête d'un logement temporaire. www.woningoppas.be

d. Échange de services ou de biens

- **Lets**
Abréviation de *Local exchange and trading system*, échange de services selon le principe 'je fais quelque chose pour toi et tu fais quelque chose pour moi'. Cela peut aller du babysitting à la coiffure, la cuisine ou le jardinage. On 'paie' au moyen d'une monnaie virtuelle (pendant wallon : CommunityForge). De nombreuses communes flamandes ont un groupe Lets local, qui a sa propre monnaie : les écús à Leuven, les 'torekes' à Gand, les 'troeven' à Turnhout, les 'handjes' à Anvers. www.letsvlaanderen.be
- **Peerby**
Plateforme permettant de prêter et d'emprunter des outils. En indiquant votre localisation et vos besoins sur le site, vous cherchez un prêteur à proximité de chez vous. www.peerby.be

e. Initiatives de deuxième main et de réparation

- **Kringwinkels**
Une chaîne de magasins qui collectent des vêtements, les recyclent et les proposent à des prix très démocratiques par le biais d'ateliers sociaux (sociale tewerkstelling). Il existe 127 magasins de ce type en Flandre.
www.dekringwinkel.be
- **Repair cafés**
Lieux de rencontre où des personnes réparent ensemble des objets défectueux. On peut y amener gratuitement toutes sortes de choses à réparer et apprendre aussi d'autres bénévoles comment effectuer des réparations. Existe à 38 endroits en Flandre. www.repaircafe.be
- **Donneries**
À certaines dates, vous pouvez exposer gratuitement ce dont vous n'avez plus besoin, ou fouiner et emporter gratuitement certaines choses. Vérifiez 'geefpleinen + nom de votre commune'.

- **Bourses d'échange de vêtements**

À certaines dates, vous pouvez échanger des vêtements que vous ne portez plus contre d'autres vêtements de seconde main. Vérifiez 'kledingruil + nom de votre commune'.

II. Production collaborative

a. Travail

- **Partage de bureaux**

Possibilité de louer un bureau aménagé, partagé avec d'autres. Moins cher que de louer un bureau seul et plus convivial (compagnie).

Liens similaires : www.burooz.be; www.indiancaps.be; www.factoryforty.be/nl/

Aperçu de diverses initiatives sur www.bewustverbruiken.be/artikel/gedeelde-werkruimtes-een-overzicht

b. Média

www.bewustverbruiken.be/artikel/deelmogelijkheden-voor-media-en-cultuur-een-overzicht

III. Modèles financiers participatifs

Il existe différentes plateformes de modèles financiers participatifs. Vous trouverez un aperçu sur :

www.bewustverbruiken.be/artikel/economische-modellen-rond-sharing-een-overzicht

IV. Échange de connaissances sur l'économie collaborative

Une organisation centrale en Flandre : le Netwerk Bewust Verbruiken (gedeelddoor.be) et www.bewustverbruiken.be/artikel/kennis-en-vaardigheden-delen-een-overzicht

Une organisation qui n'est pas spécifiquement flamande : www.p2pfoundation.net/

Un réseau qui favorise des plateformes en vue d'entreprendre quelque chose ensemble (un 'common' est une plateforme pour faire des choses ensemble) : new-commons.blogspot.be/

Fondation Roi Baudouin,
Fondation d'utilité publique
Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
info@kbs-frb.be
T. 02-500 45 55
Les dons à partir de 40 euros sur notre
compte IBAN: BE10 0000 0000 0404 -
BIC: BPOTBEB1 bénéficient d'une
réduction d'impôt de 45 % du montant
effectivement versé.

Fondation Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste, active aux niveaux local, régional, fédéral, européen et international. Nous voulons apporter des changements positifs dans la société et, par conséquent, nous investissons dans des projets ou des individus inspirants. En 2015, la Fondation Roi Baudouin et les Fonds qu'elle gère ont attribué 34,8 millions d'euros de soutien à 1.813 organisations et 264 individus pour des projets qui touchent à la pauvreté, à la santé, au développement, à l'engagement sociétal, au patrimoine...

La Fondation organise également des journées d'études, des tables rondes et des expositions. Elle partage des expériences et des résultats de recherche dans des publications (gratuites). Elle noue des partenariats et stimule la philanthropie 'via' et non 'pour' la Fondation Roi Baudouin.

2.155 personnes mettent leur expertise à disposition dans nos commissions d'experts, comités d'accompagnement, comités de gestion et jurys indépendants. Leur engagement bénévole garantit des choix de qualité, l'indépendance et le pluralisme.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

www.kbs-frb.be

Abonnez-vous à notre e-news bonnescauses.be

Suivez-nous sur



PUB N° 3450

**L'économie collaborative, une opportunité
pour les plus pauvres ?**